



VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

# Handicaps en bibliothèque



Guide pratique

# Édito

Ce guide sera remis aux élus, aux bibliothécaires et aux associations vendéennes œuvrant dans le domaine du handicap



Nombreux sont les Vendéens à fréquenter les bibliothèques pour emprunter des documents, rencontrer des auteurs, participer à des animations et découvrir des expositions.

Pour être pleinement des lieux de vie, de rencontres et d'échanges, les bibliothèques doivent aussi être accessibles au plus grand nombre, et notamment aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap sensoriel, moteur ou mental. C'est pourquoi, le Département met déjà à leur disposition l'ensemble de ses ressources documentaires (livres en gros caractères et audio, ouvrages en braille, histoires cousues, vidéos...) et numériques (via e-medi@).

L'accessibilité est une volonté forte du Département de la Vendée ; pour preuve, depuis le 2 janvier, une prise en charge de proximité est assurée auprès des personnes en situation de handicap dans nos 28 Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille réparties sur tout le territoire.

De plus, pour accompagner tous les projets d'inclusion et de mise en accessibilité des bibliothèques, le Département a souhaité publier ce guide, dont la mise en page facilitera la lecture pour les personnes en situation de handicap.

Vous y trouverez toutes les bonnes pratiques à adopter afin de garantir une ambiance chaleureuse et apaisante à tous les publics : le stationnement, l'accueil, la signalétique, l'aménagement des allées, le choix du mobilier, les collections, la médiation, les animations, les outils numériques, les partenariats avec les organismes locaux et nationaux...

Soyons nombreux à partager ces bonnes pratiques pour changer notre regard sur le handicap et pour ouvrir encore mieux les portes de nos bibliothèques à l'ensemble de nos compatriotes.

**Alain LEBOEUF**

Président du Conseil départemental de la Vendée

# Rédaction du guide

Ce guide a été rédigé en suivant les différentes règles typographiques recommandées pour améliorer la lisibilité du contenu :

- Police Arial, sans empattement.
- Taille minimum 14.
- Interligne d'1,5.
- Alignement à gauche, sans justification, pour conserver un même écart entre chaque mot.
- Pas de césure des mots.
- Recours aux couleurs contrastées.
- Alternative textuelle aux images.

Ces recommandations facilitent la lecture des personnes malvoyantes, avec des troubles DYS (notamment la dyslexie) ainsi que des personnes fatiguées ou avec des difficultés à se concentrer. Le guide est également conçu de manière à permettre sa lecture par une synthèse vocale.

# SOMMAIRE

<u>Édito</u>	<u>2</u>
<u>Rédaction du guide</u>	<u>3</u>
<b><u>LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE</u></b>	<b><u>7</u></b>
<u>Introduction</u>	<u>8</u>
<b><u>Le cadre législatif</u></b>	<b><u>9</u></b>
<u>Législation en vigueur</u>	<u>9</u>
<u>Exception handicap au droit d'auteur</u>	<u>10</u>
<u>Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité</u>	<u>11</u>
<u>Registre public d'accessibilité</u>	<u>12</u>
<b><u>Les différents types de handicap</u></b>	<b><u>13</u></b>
<u>Introduction</u>	<u>13</u>
<u>Handicap auditif</u>	<u>14</u>
<u>Handicap visuel</u>	<u>16</u>
<u>Handicap moteur</u>	<u>17</u>
<u>Handicap mental</u>	<u>18</u>
<u>Handicap psychique</u>	<u>19</u>
<u>Handicap cognitif</u>	<u>20</u>
<u>Pour conclure</u>	<u>21</u>
<b><u>LA BIBLIOTHÈQUE</u></b>	<b><u>22</u></b>
<b><u>Le bâtiment</u></b>	<b><u>23</u></b>
<u>Neuf ou existant</u>	<u>24</u>
<u>Cheminement</u>	<u>24</u>
<u>Venir à la bibliothèque</u>	<u>24</u>
<u>Aménager la bibliothèque</u>	<u>27</u>
<u>Pour conclure</u>	<u>33</u>

<b><u>Les collections</u></b>	<b><u>34</u></b>
<u>Documents vidéo</u>	<u>34</u>
<u>Documents sonores</u>	<u>36</u>
<u>Imprimés</u>	<u>38</u>
<u>Fonds exception handicap</u>	<u>46</u>
<u>Fonds spécifique sur le handicap</u>	<u>46</u>
<u>Pour conclure</u>	<u>46</u>
<b><u>Les moyens techniques adaptés</u></b>	<b><u>47</u></b>
<u>Outils d'accès aux collections</u>	<u>47</u>
<u>Poste informatique aménagé</u>	<u>50</u>
<b><u>LE PUBLIC</u></b>	<b><u>51</u></b>
<b><u>Préparer sa venue</u></b>	<b><u>52</u></b>
<u>Équipe de la bibliothèque</u>	<u>52</u>
<u>Partenaires</u>	<u>54</u>
<b><u>Communiquer</u></b>	<b><u>57</u></b>
<u>Facile à lire et à comprendre</u>	<u>57</u>
<u>Documents pour les usagers</u>	<u>57</u>
<u>En ligne</u>	<u>58</u>
<b><u>Accueillir</u></b>	<b><u>60</u></b>
<u>Les principes de base</u>	<u>60</u>
<u>Handicap auditif</u>	<u>61</u>
<u>Handicap visuel</u>	<u>61</u>
<u>Handicap moteur</u>	<u>62</u>
<u>Handicap mental</u>	<u>63</u>
<u>Handicap psychique</u>	<u>63</u>
<u>Handicap cognitif</u>	<u>63</u>

<b><u>Médiation et animation</u></b> .....	<b>64</b>
<u>Accessibilité de l'animation</u> .....	64
<u>Quelques exemples</u> .....	66
<u>Participer à un temps fort</u> .....	70
<b><u>POUR ALLER PLUS LOIN</u></b> .....	<b>72</b>
<b><u>Rédiger un projet culturel</u></b> .....	<b>73</b>
<b><u>Évaluer l'accessibilité</u></b> .....	<b>74</b>
<b><u>Labels</u></b> .....	<b>75</b>
<u>Tourisme &amp; Handicap</u> .....	75
<u>Facile à lire</u> .....	77
<b><u>ANNEXES</u></b> .....	<b>78</b>
<b><u>Schéma d'accessibilité</u></b> .....	<b>79</b>
<u>Le contexte</u> .....	80
<u>La rédaction d'un schéma d'accessibilité</u> .....	80
<u>Critères à développer</u> .....	83
<b><u>Pictogrammes et logos</u></b> .....	<b>83</b>
<u>Pictogrammes proposés par Livre et Lecture en Bretagne</u> .....	83
<b><u>Sitographie - Bibliographie</u></b> .....	<b>85</b>
<b><u>Remerciements</u></b> .....	<b>87</b>

# Le contexte réglementaire



# Introduction

« Donner à chacun les clés du trésor » : la phrase d'André Malraux qui souhaitait donner à tous un accès à la culture est plus que jamais d'actualité. Comme tous les établissements recevant du public (ERP), la bibliothèque se doit d'être accessible à tous, notamment aux publics empêchés dont font partie les personnes en situation de handicap.

Pourquoi parle-t-on aujourd'hui de personnes « en situation de handicap » et non plus de « personnes handicapées » ? C'est pour mettre l'accent sur le fait que le handicap est provoqué par une situation, par une difficulté d'accès à un lieu ou à un service. Une personne en fauteuil roulant ne sera en effet handicapée dans ses déplacements que lorsqu'elle rencontrera un empêchement. Face à un bâtiment de plain-pied avec des portes s'ouvrant automatiquement, cette personne ne connaîtra pas de difficultés. Par contre, face à des marches qu'elle ne pourra pas franchir, elle sera mise en situation de handicap. Cette notion est essentielle car elle signifie que la situation de handicap est surmontable et qu'une adaptation est possible : à nous de trouver les solutions pour supprimer les obstacles.

La bibliothèque est un lieu d'inclusion à l'échelle locale. À travers son offre de services, elle s'adresse à l'ensemble des habitants dans leur diversité. C'est d'ailleurs un des rares équipements publics qui favorise la mixité sociale. La bibliothèque est un lieu d'échanges, de cohabitation, un lieu de vie.

C'est la raison pour laquelle il est primordial que la notion d'accessibilité universelle y soit appliquée : toute personne doit pouvoir accéder à l'ensemble de l'offre sans rencontrer de barrières.



# Le cadre législatif

## Législation en vigueur

### La loi de 2021 sur les bibliothèques

La loi de décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique met l'accent sur les publics empêchés et éloignés dont font partie les personnes en situation de handicap.

Article 1.2 : « [Elles] Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ».

### La loi de 2005 sur le handicap

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap. Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donnent une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En tant qu'ERP, la bibliothèque doit être conforme aux normes d'accessibilité, c'est-à-dire permettre la complète autonomie de chaque visiteur. Cela doit concerner autant le déplacement au sein du bâtiment, que l'accès aux collections, aux services, à l'action culturelle, etc.

## Exception handicap au droit d'auteur

L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées (articles L.122-5, L.122-5-1, L.122-5-2 et R.122-13 à R.122-22 du Code de la propriété intellectuelle) permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des œuvres protégées, sans avoir à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins ni à les rémunérer.

La législation a évolué en 2016, avec la loi Liberté de création, architecture et patrimoine, ouvrant notamment les adaptations aux personnes avec des troubles DYS (cf. p.[20](#)). La palette des justificatifs acceptés a été élargie, incluant notamment les documents d'origine scolaire et les attestations provenant d'un professionnel de santé.

Il n'existe pas de liste exhaustive des adaptations permises par la loi. Il peut s'agir de livres en braille, de livres à la mise en page adaptée pour les besoins des personnes dyslexiques ou malvoyantes, d'œuvres en relief, de vidéos en langue des signes, etc.

La consultation de ces versions adaptées est strictement personnelle et réservée aux bénéficiaires de l'exception. Une bibliothèque peut se faire le relais de cette offre en la mettant à disposition de ses usagers en situation de handicap.

## Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité

Les services publics numériques, tels que les sites Internet des bibliothèques, ont l'obligation d'être accessibles à tout citoyen de façon équivalente, qu'il soit ou non en situation de handicap. Des normes existent pour rendre les sites Internet accessibles et sont listées dans un Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), qui fait régulièrement l'objet de nouvelles versions et de mises à jour pour s'adapter aux évolutions du web mais aussi aux changements de normes et réglementations.

Le site Internet doit être :

- Perceptible : toutes les informations lues, entendues, transcrites en braille.
- Utilisable : souris ou clavier pour naviguer.
- Compréhensible : les pages fonctionnent de façon prévisible.
- Robuste : compatible avec les différentes technologies d'aide.

Il est obligatoire de produire une déclaration d'accessibilité ou non-accessibilité le cas échéant. Celle-ci doit être fournie par le prestataire du site Internet. Il est important de respecter les normes qui ont chacune leur utilité technique. C'est le seul moyen d'assurer à tous l'accès à l'information en ligne. Des associations peuvent tester le site pour en vérifier le fonctionnement avec une synthèse vocale ou une navigation par clavier par exemple.

## Registre public d'accessibilité

Au titre d'ERP les bibliothèques sont tenues de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité depuis 2017. Il ne s'agit pas de remplir de nouvelles obligations, il s'agit simplement de mettre à la disposition du public l'ensemble des documents déjà produits par l'établissement et des réponses qui lui ont été apportées.

La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité a créé un guide d'aide (cf. p.[85 - Le cadre législatif](#)) à l'élaboration du registre public d'accessibilité, en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap et plusieurs fédérations ou syndicats représentant les divers acteurs économiques. Le guide contient explications, apports méthodologiques et fournit plusieurs supports pré-remplis qu'il suffit de compléter et de joindre au registre.

La fiche de synthèse du registre d'aide (cf. p.[85 - le cadre législatif](#)) est accessible à tous car elle est pré-rédigée en FALC, Facile à lire et à comprendre (cf. p.[57 - Facile à lire et à comprendre](#)). Elle peut ainsi être utilisée pour un affichage à l'accueil de la bibliothèque.

# Les différents types de handicap

## Introduction

Quand on parle de handicap, on pense généralement au handicap visible : fauteuil roulant, canne blanche, etc. La réalité est plus complexe, une personne peut être touchée par un ou plusieurs handicaps, ceux-ci peuvent être temporaires comme permanents, visibles ou invisibles, ils peuvent fluctuer avec le temps, s'améliorer ou se dégrader.

Il est donc assez difficile d'évaluer le nombre de personnes en situation de handicap. Les chiffres nationaux concernant le handicap cités dans la suite du document proviennent des enquêtes Handicap Santé 2008-2009 de l'Insee. Trois critères sont utilisés pour définir le handicap :

- Déclarer une limitation dans une fonction physique, sensorielle ou intellectuelle.
- Avoir une reconnaissance officielle d'un handicap, d'une invalidité ou d'une perte d'autonomie.
- Déclarer une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement.

12,5 millions de personnes âgées d'au moins 16 ans, vivant à domicile en France, sont concernées par au moins l'un de ces trois critères, soit 25 % de la population de cette classe d'âge. Ces données seront actualisées grâce à l'enquête nationale « Autonomie » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (collecte organisée entre 2021 et 2023).

Autre difficulté : environ 80 à 85 % des handicaps sont invisibles, il n'est alors pas rare de passer à côté d'une personne en situation de handicap sans le réaliser.

Il est nécessaire de prendre conscience que les personnes concernées durablement par un handicap, notamment depuis leur jeunesse, voient leurs conditions de vie impactées par cette situation. Par exemple, le chômage touche plus fortement cette population (19 %, soit près du double de la moyenne nationale) et seulement 20 % a atteint un niveau baccalauréat ou supérieur, contre 44 % du reste de la population.

À l'inverse, il est essentiel de comprendre que le handicap touche plus généralement les gens au cours de leur vie : 46 % des handicaps surviennent à cause du vieillissement ou d'une maladie non professionnelle. 85 % des personnes en situation de handicap le sont devenues au cours de leur vie et ont dû apprendre à vivre différemment.

Même s'il est possible de créer des généralités dans la prise en charge des handicaps, les attentes et les besoins sont spécifiques à chacun. Idéalement, les solutions apportées doivent être disponibles sans nécessiter la moindre sollicitation de la part des personnes en situation de handicap : c'est la notion d'accessibilité universelle.



### Handicap auditif

On distingue la surdité profonde de la surdité moyenne à légère qui concerne les malentendants. C'est un handicap qui est associé à d'autres dans 80 % des cas. Les personnes sourdes ne sont pas pour autant muettes : il arrive que certaines n'oralisent pas, par choix ou parce qu'elles n'ont pas reçu l'accompagnement nécessaire, mais il n'y a pas de lien automatique entre surdité et mutisme.



Il existe une particularité concernant ce handicap qu'on ne retrouve pas dans les autres handicaps : une culture Sourde s'est créée, avec son histoire, sa langue (Langue des Signes Française, LSF) et sa revendication que la surdité ne doit pas être perçue comme un handicap mais comme une différence, séparant les personnes qui parlent de celles qui signent.

Une personne en situation de handicap auditif, notamment lorsque ce handicap s'est déclaré tardivement, se retrouvera plus facilement isolée, la communication étant rompue avec le reste de la population. En effet, les personnes devenues sourdes maîtrisent rarement la LSF. L'appareillage (prothèse auditive ou implant cochléaire) ne permet pas de récupérer une audition pleine et entière et l'apprentissage de la lecture sur les lèvres n'est pas aisé pour tout le monde.

### **Les empêchements provoqués par ce handicap**

#### **L'accès à la bibliothèque :**

Une personne en situation de handicap auditif se retrouve gênée dans sa communication, rencontrant alors des difficultés à échanger avec les bibliothécaires pour s'inscrire et connaître l'ensemble des services proposés.

#### **L'accès à l'écrit :**

Il est fréquent que les enfants avec un handicap auditif rencontrent des difficultés d'apprentissage, ce qui les place souvent dans des situations d'illettrisme, les empêchant d'accéder à des études supérieures.



## Handicap visuel

On distingue la cécité de la malvoyance. La cécité est déclarée quand l'acuité visuelle du meilleur œil est inférieure à 1/20, avec correction visuelle. La malvoyance touche tous ceux dont l'acuité visuelle du meilleur œil est comprise entre 1/20 et 4/10, avec correction visuelle.

Les personnes aveugles dès leur plus jeune âge développent essentiellement leur toucher et leur ouïe pour prendre connaissance du monde qui les entoure. Elles s'initient notamment au braille, dont l'apprentissage se révélera compliqué pour une personne adulte, la discrimination tactile diminuant avec l'âge. Les personnes malvoyantes utilisent du matériel spécifique pour compenser leurs difficultés.

C'est un handicap qui touche de plus en plus de personnes avec le vieillissement de la population. Tout le monde n'est pas impacté de la même manière : vision floue, absence de vision centrale ou périphérique, tâches, difficulté à percevoir les couleurs, intolérance à la lumière, etc. Environ 80 % des personnes touchées par le handicap visuel déclarent un ou plusieurs autres handicaps. La fréquence des handicaps associés augmente avec le degré de sévérité du handicap visuel.

### Les empêchements provoqués par ce handicap

#### **L'accès à la bibliothèque :**

Une personne en situation de handicap visuel rencontre régulièrement des difficultés à se déplacer seule, surtout dans un lieu inconnu.

#### **L'accès à l'écrit :**

Selon le degré de handicap, la personne peut soit être dans l'incapacité de lire, soit avoir besoin d'outils spécifiques (loupe, caractères agrandis, lecteur vocal, etc.).





## Handicap moteur

Parmi les personnes touchées par un handicap moteur, toutes ne sont pas en fauteuil alors même que c'est l'image qui vient en priorité lorsque le handicap est abordé. C'est une vision réductrice de la réalité, qui est plus variée. Le handicap moteur englobe toute difficulté de mouvement réduisant l'autonomie de la personne, qu'importe son origine : paralysie (paraplégie, tétraplégie et hémiplégie), paralysie cérébrale, amputation, polyarthrite, nanisme, etc.

Le handicap moteur ne se limite pas à la difficulté ou l'impossibilité de se déplacer de manière autonome, il comprend aussi les tremblements, les difficultés à articuler, à prendre en main un objet, une fatigabilité importante, des douleurs, etc. Ces troubles, notamment ceux concernant la parole, peuvent parfois laisser penser que les capacités intellectuelles de la personne sont affectées sans que cela soit le cas.

### Les empêchements provoqués par ce handicap

#### **L'accès à la bibliothèque :**

La difficulté principale pour une personne en situation de handicap moteur est de pouvoir accéder en toute autonomie au bâtiment et à ses collections.

#### **L'accès à l'écrit :**

La prise en main d'un livre est complexe pour une personne amputée, tétraplégique ou avec des faiblesses dans le bras, surtout si le document est grand ou lourd.



## Handicap mental

Le handicap mental est la conséquence d'une déficience intellectuelle. Il peut être présent dès la naissance ou survenir au cours de la vie, suite à une maladie ou à un traumatisme notamment. Il se traduit par des problèmes plus ou moins importants rencontrés au niveau des fonctions cognitives, de la motricité, de la réflexion, de la communication et de la décision. Les degrés de handicap varient énormément d'une personne à l'autre et d'une cause à l'autre.

Parmi les causes, on retrouve :

- Le syndrome de Down ou Trisomie 21, qui peut donner lieu à des malformations physiques, provoquer des troubles du métabolisme et des retards dans le développement intellectuel.
- Le syndrome de l'X fragile, caractérisé par un déficit intellectuel et des répercussions sur le comportement.
- Le polyhandicap, qui mêle déficiences mentales et motrices sévères, ce qui entraîne une restriction extrême de l'autonomie.

Une personne en situation de handicap mental rencontre de nombreuses difficultés au quotidien, pour se repérer dans le temps et l'espace, acquérir de nouvelles compétences, connaître les conventions sociales, rester attentive, etc.

### Les empêchements provoqués par ce handicap

#### **L'accès à la bibliothèque :**

Une personne en situation de handicap mental peut se sentir perdue en arrivant en bibliothèque, à la fois pour se repérer, pour déchiffrer les informations et pour communiquer avec l'équipe.

#### **L'accès à l'écrit :**

En fonction de ses capacités intellectuelles, la personne peut ne pas réussir à lire ou ne pas comprendre le texte.



## Handicap psychique

Une personne en situation de handicap psychique n'est pas en situation de handicap mental : on peut certes retrouver des points communs dans les effets ressentis mais pas dans les causes. Les troubles d'origine psychique impactent la capacité d'une personne à contrôler son activité mentale, affective ou physique.

Cela peut se traduire par des difficultés relationnelles, un repli sur soi ou un isolement, des troubles du comportement, etc. Les crises se manifestent à un rythme plus ou moins fréquent et variable. Une prise en charge aboutit généralement à une stabilisation des symptômes voire à la guérison.

Il est estimé qu'un tiers de la population connaîtra un trouble psychique au cours de sa vie, dont voici quelques exemples :

- Psychoses comme la schizophrénie.
- Troubles bipolaires.
- Troubles graves de la personnalité comme le borderline.
- Troubles névrotiques graves comme les Troubles Obsessionnels Compulsifs (TOC).

### Les empêchements provoqués par ce handicap

#### **L'accès à la bibliothèque :**

Une personne en situation de handicap psychique a besoin d'être rassurée, d'avoir des repères. La communication peut être difficile.

#### **L'accès à l'écrit :**

Les troubles qui affectent une personne en situation de handicap psychique l'empêchent parfois de se concentrer sur un texte ou de réussir à le comprendre.

## Handicap cognitif

Le handicap cognitif est un handicap invisible. Il résulte du dysfonctionnement des fonctions cognitives, ce qui peut survenir lors de la construction du cerveau ou au cours de la vie, suite à un accident ou à une maladie. Comme pour le handicap psychique, les capacités intellectuelles restent indemnes.

Les capacités cognitives correspondent notamment à l'attention, la concentration, la mémoire, l'adaptation au changement, la capacité à s'organiser, à acquérir de nouvelles connaissances, les gestes, le langage, la gestion des émotions, etc.

On estime que 6 à 8 % de la population française serait concernée par un ou plusieurs handicaps cognitifs, tels que :

- Les troubles envahissants du développement comme les troubles du spectre autistique.
- Les troubles cognitifs acquis suite à un traumatisme crânien ou à un Accident Vasculaire Cérébral.
- Les troubles cognitifs évolutifs liés à la maladie d'Alzheimer, à la sclérose en plaques ou encore à la maladie de Parkinson.
- Les troubles cognitifs spécifiques développementaux, plus particulièrement les troubles spécifiques du langage et des apprentissages connus sous le nom de « troubles DYS » que sont la dyslexie, la dysorthographe, la dysphasie, la dyspraxie, la dysgraphie, la dyscalculie ainsi que le Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH).

## Les empêchements provoqués par ce handicap

### **L'accès à la bibliothèque :**

Une personne en situation de handicap cognitif peut se retrouver dans l'incapacité de comprendre une signalétique uniquement écrite, de se repérer dans l'espace, d'utiliser les outils mis à disposition si ceux-ci ne sont pas adaptés ou de se conformer au comportement attendu d'un usager.

## **L'accès à l'écrit :**

Pour les personnes avec des troubles cognitifs, la lecture n'est souvent pas synonyme de plaisir, à cause des problèmes de déchiffrement, de suivi du texte avec les yeux voire de compréhension mais aussi de concentration.

## **Pour conclure**

Chacun peut, à un moment ou un autre de sa vie, être confronté à une situation handicapante, que la cause soit physique, sensorielle, intellectuelle ou autre.

Ainsi, un bâtiment de plain-pied ou avec ascenseur permet à des parents avec une poussette d'y accéder, tout autant qu'à une personne en fauteuil roulant. Recourir à des pictogrammes pour la signalétique aide les personnes ne maîtrisant pas le français, comme les personnes avec une déficience intellectuelle ou des difficultés de lecture. Sous-titrer une vidéo permet aux personnes dans un environnement bruyant d'en prendre connaissance au même titre qu'une personne malentendante.

Les exemples sont nombreux et doivent inciter à se pencher sur le sujet.

Travailler à l'accessibilité de tous permet d'améliorer le confort de chacun.

# La bibliothèque



*Médiathèque de Saint-Denis-la-Chevassse*

# Le bâtiment

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public doivent être accessibles à tous les types de handicap.

Le Code de la Construction et de l'Habitation apporte des précisions sur la notion d'accessibilité en ERP, article R.111-19-2 :

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations, en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente ».

L'esprit de la réglementation est de supprimer le plus grand nombre possible d'obstacles au déplacement et à l'usage des bâtiments et de leurs équipements pour des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou intellectuel. La législation pose un cadre qui doit être respecté mais qui peut bien sûr être dépassé, dans la recherche d'une accessibilité encore plus importante.

Prenant en compte l'évolution rapide de la législation, les recommandations de ce guide, afin de ne pas être erronées, n'incluent volontairement pas de normes chiffrées.

## Neuf ou existant

Les exigences ne sont pas les mêmes pour un ERP situé dans un bâtiment neuf et pour un ERP situé dans un bâtiment existant (cf. p.86 - [Aménager la bibliothèque](#)). La réglementation est plus stricte pour les bâtiments neufs, qui doivent intégrer les normes accessibilité dès la construction. C'est à l'architecte de s'assurer de la conformité du projet à la réglementation en vigueur. Pour les bâtiments existants, la réglementation, plus souple, tient compte de la difficulté accrue de modifier un bâti, plus ou moins ancien.

## Cheminement

La construction ou le réaménagement d'un bâtiment accessible à tous implique la prise en compte de tous les espaces, dans le respect de la chaîne du déplacement, c'est-à-dire en évitant les obstacles. Toute personne doit pouvoir se repérer, entrer, bénéficier d'un service et sortir du bâtiment en complète autonomie. À tout moment, l'utilisateur doit savoir où il se trouve. Si l'ERP possède un espace extérieur, celui-ci doit également être accessible.

## Venir à la bibliothèque

### Signalétique extérieure

Pour accéder à la bibliothèque, il faut d'abord savoir où elle se situe. Les panneaux directionnels ont une importance primordiale dans l'accès au lieu. Ils doivent donc être disposés dans des endroits stratégiques de la commune, pour permettre à chacun de se rendre à la bibliothèque, peu importe son point de départ.



## Stationnement

Tout parc de stationnement doit avoir une ou plusieurs places aménagées et réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), à proximité de l'entrée et aisément accessibles.



*Bibliothèque de Benet*

## Cheminement accessible

Le cheminement est conçu de manière à éviter les obstacles, le risque de dérapage, les effets d'éblouissement, la stagnation d'eau et les dévers trop importants.

Pour faciliter le cheminement, voici quelques éléments d'aménagements envisageables : même niveau, sol stable, bande podotactile, rampe d'accès si escalier, itinéraire balisé, éclairage adapté, largeur suffisante pour une personne en fauteuil et une personne debout au minimum.



*Médiathèque de Challans*

## Repérage

Sur la façade extérieure du bâtiment, la fonction « bibliothèque » sera clairement identifiée, ainsi que ses horaires d'ouverture.



*Médiathèque de Grand'Landes*

Entrée, accueil et sortie sont repérables facilement. Les portes constituent un élément primordial du parcours d'une personne dans le bâtiment. Elles doivent être franchissables par tous les usagers, y compris les personnes en fauteuil roulant. Un système d'ouverture automatisé facilite l'accès et limite l'effort d'ouverture.



*Médiathèque de L'Aiguillon-sur-Mer*

Dans l'idéal, tous les usagers doivent pouvoir emprunter l'entrée principale. À défaut, l'établissement doit proposer un autre accès répondant aux normes d'accessibilité, qui sera clairement identifié.

## Aménager la bibliothèque

L'aménagement doit faciliter la rencontre entre le public et l'offre de la bibliothèque (collections, espaces, animations et services).

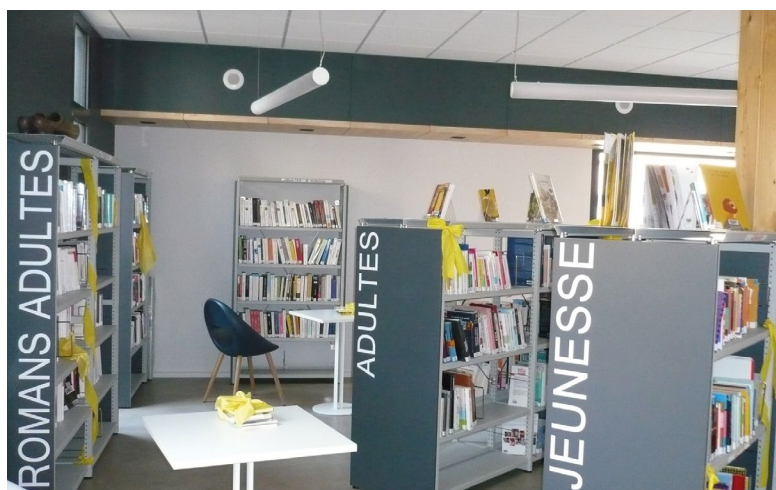
### Signalétique intérieure

La signalétique est adaptée pour l'identification, la localisation et l'information des usagers. C'est d'elle que va découler l'appropriation de l'espace et des services par les usagers, en toute autonomie.

#### Lisibilité :

Les informations données sur ces supports répondent aux exigences suivantes :

- Un fort contraste par rapport au fond du support.
- Une hauteur de caractères d'écriture proportionnée aux circonstances : elle dépend notamment de l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture de référence fixée par le maître d'ouvrage en fonction de ces éléments.
- Une police d'écriture la plus simple possible, avec des lettres bâton, sans empattement (ex : Arial, Luciole, Verdana), des majuscules et des minuscules et un interligne suffisant.



*Bibliothèque de Breuil-Barret*

## Compréhension :

La signalisation recourt autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes doublés par une information écrite. Les informations écrites sont concises, faciles à lire et à comprendre. Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose, tels que les pictogrammes proposés par Livre et Lecture en Bretagne (cf. p.83 - [Pictogrammes proposés par livre et Lecture en Bretagne](#)).

Lorsque la signalétique repose sur un code, utilisant notamment différentes couleurs, celui-ci est homogène et continu dans tout l'établissement et sur tous les supports de communication.

Il est important, lorsque cela est techniquement possible, que toute information visuelle soit doublée par une information sonore et vice versa.



*Bibliothèque de Saint-Aubin-des-Ormeaux*

## Circulation

Une personne en fauteuil roulant doit pouvoir circuler dans les espaces, en ayant régulièrement la possibilité de faire demi-tour. L'aménagement des allées et du mobilier répond à ce besoin. Le revêtement de sol est dur et si possible sans ressaut et les obstacles identifiables (présence d'un poteau).



*Médiathèque de Mormaison*

Des bandes podotactiles sont présentes dans les escaliers et également dans les allées. La circulation verticale nécessite l'installation d'un ascenseur et d'une rampe dans les escaliers.



*Médiathèque de Saint-Hilaire-de-Riez*

## Mobilier

L'objectif est de limiter les obstacles :

- Banque d'accueil adaptée pour un moment privilégié de communication (bornes pour lire ou écrire, espace vide en dessous pour l'avancée d'un fauteuil, assise à proximité).



*Médiathèque de Saint-Fulgent*

- Mobilier librement accessible en position assise et debout (hauteur et profondeur).
- Étagères de petite taille, aérées.
- Meuble de présentation pour mettre les documents de face.
- Vide en dessous des bacs BD, CD et DVD.



*Médiathèque de La Meilleraie-Tilly*

- Sièges confortables en nombre suffisant pour tous les usagers (sièges avec accoudoirs pour se relever facilement).



*Médiathèque de Montaigu - Site de Calliopé*

- Les sanitaires sont aménagés pour permettre à une personne en fauteuil roulant d'y entrer et d'y faire demi-tour, une barre d'appui doit permettre de pouvoir se relever.

La hauteur de référence du mobilier (tables, banque d'accueil, bacs, etc.) accessible à une personne en fauteuil roulant est de 0,8 m.

Tout document doit être accessible non seulement aux personnes en fauteuil roulant mais également à une personne ne pouvant pas se pencher, donc ni trop haut ni trop bas. Cette information est à prendre en compte dans l'installation des étagères.

## Confort auditif

Qualité acoustique, isolation phonique et insonorisation, permettent de ne pas dépasser 50 à 60 décibels dans les espaces de circulation.



Une boucle magnétique sert d'amplificateur, pour les personnes malentendantes appareillées. Celles-ci mettent simplement leurs appareils auditifs sur la position « T » ou « MT » et elles réceptionnent le son par induction grâce à la bobine intégrée dans l'appareil auditif. Cette bobine capte le champ magnétique créé par le courant qui circule dans le câble de la boucle.

La boucle magnétique peut être fixe, par exemple pour une salle de spectacle, ou mobile, pour l'utiliser à une banque d'accueil. Des modèles existent également pour les personnes non appareillées, avec un système de téléphone notamment.



*Boucle magnétique LA90 - Deaco, sans et avec téléphone + micro*

## Confort lumineux

L'éclairage est suffisant, diffus et bien réparti. Il peut être accompagné de pôles lumineux spécifiques, adaptés aux différentes activités. Il doit être particulièrement soigné au niveau des accès, abords et circulations, ainsi que de la zone d'accueil pour supprimer non seulement les zones d'ombre mais également les reflets, les éblouissements et les contre-jours.

La lumière naturelle est à privilégier, contrairement aux lumières ambiantes excessives, qui sont sources de perturbations pour les personnes déficientes visuelles. Le plateau de lecture est orienté au nord pour bénéficier d'une lumière constante.



Le passage d'une pièce à l'autre doit éviter les différences de luminosité trop importantes. Pour proscrire les effets d'éblouissement et de reflet (vitrines, glaces, surfaces brillantes), des rideaux ou volets peuvent être prévus.

## **Sécurité**

Chaque pièce doit être équipée d'une alarme sonore, qui sera doublée d'une alarme visuelle au minimum dans les sanitaires, si possible dans tous les espaces.

Issues de secours : en cas d'incendie, la distance à parcourir pour gagner la sortie principale ne doit pas excéder 30 mètres. Les autres sorties sont judicieusement réparties. Les portes doivent également pouvoir s'ouvrir vers l'extérieur par simple poussée.

## **Pour conclure**

De manière générale, l'ambiance de la bibliothèque doit être chaleureuse et apaisante pour faciliter la fréquentation du lieu par tous. Un accueil bien pensé, des espaces signalés clairement et des collections mises en valeur permettront à chacun de se sentir à l'aise et de s'installer durablement.

# Les collections

L'offre éditoriale adaptée se développe de plus en plus depuis plusieurs décennies, multipliant à la fois les types d'adaptations et les supports. La présentation ci-dessous balaye l'offre existante à ce jour, susceptible de voir arriver de nouvelles propositions dans les années à venir.

Afin de développer ce fonds, il importe de formaliser ce travail d'acquisition. Il s'agit de réfléchir ce fonds à travers une politique documentaire, de la même manière que toutes les collections et ne pas se limiter au fait que les documents soient accessibles.

Qui est en charge de l'acquisition de ce fonds ? À combien se porte le budget qui lui est consacré ? À quelle fréquence est-il complété ? Quels sont les critères d'acquisition ? Quels sont les types d'adaptations qu'il faut développer ? En quelle quantité ?

Voici les questions qu'il faut se poser lors de la mise en place de cette offre, mais également de manière régulière, annuellement par exemple. Cela permet de réévaluer les réponses en fonction des besoins du public et de l'évolution de l'offre éditoriale.

## Documents vidéo

### Les DVD



#### **L'audiodescription :**

L'audiodescription est un ensemble de techniques qui permettent de rendre des films, des spectacles ou des expositions accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes grâce à un texte lu qui décrit les éléments visuels de l'œuvre.

La voix de la description est placée entre les dialogues ou les éléments sonores importants afin de ne pas nuire à l'œuvre originale.

Pour ne pas perturber les autres spectateurs, l'audiodescription peut être diffusée dans des casques. Chaque spectateur le souhaitant est alors équipé d'un casque relié à un récepteur, tandis que l'audiodescription est transmise via un émetteur.



### **Le sous-titrage pour sourds et malentendants :**

Ce sous-titrage spécifique consiste à retranscrire par écrit les paroles prononcées dans le film et à donner des descriptions de l'environnement sonore. Il est donc plus complet qu'un simple sous-titrage, il permet de prendre conscience du style de musique (romantique, triste, etc.), du ton du dialogue (cri, chuchotement), des bruitages, etc. Il utilise un code couleur spécifique.



### **Astuce catalogage :**

On renseigne l'audiodescription et les sous-titres pour sourds et malentendants en sujet, en se référant à la jaquette pour récupérer les informations :

- « Vidéos pour handicapés visuels »
- « Vidéos pour handicapés auditifs »



### **Numérique :**

Les films proposés sur les plateformes en ligne comportent parfois ce type d'adaptations, généralement indiquées sur la fiche du film. Il faut lancer le film puis accéder aux paramètres pour pouvoir mettre l'audiodescription ou le sous-titrage pour sourds et malentendants. L'accès à l'audiodescription, que ce soit pour un film en version numérique ou sur un support physique, nécessite souvent l'aide d'un tiers.



### **Dans les rayonnages :**

Pour valoriser les adaptations, des gommettes peuvent être collées sur la jaquette des DVD concernés. « AD » correspondra à l'audiodescription et « ST-SME » au sous-titrage pour sourds et malentendants. Les pictogrammes relatifs aux handicaps visuel et auditif peuvent également être utilisés.

## **Documents sonores**



### **Les livres audio**

Les livres audio (ou livres lus) constituent une offre indispensable pour les personnes malvoyantes ou aveugles. Aujourd'hui, ils sont également utilisés par des personnes avec des troubles DYS ou attentionnels, l'audio permettant de créer une bulle. Ils peuvent être une solution pour les personnes âgées, à grande fatigabilité, ou bien encore les personnes en situation d'illettrisme.

Selon le baromètre 2020 SGDL / SOFIA / SNE sur les usages du livre numérique, 20 % des français de plus de 15 ans ont lu un livre audio physique ou numérique entre 2017 et 2019. Le livre audio peut donc convenir à un public plus large et varié, à tout âge. Il permet une écoute seul ou à plusieurs.

L'offre reste aujourd'hui encore limitée mais elle se développe. On retrouve des livres audio sous les formats CD classique, CD MP3 ou bien en version numérique.



### **Astuce catalogage :**

On renseigne les livres audio avec le sujet :

- « livres audio »



### **Numérique :**

Les versions numériques, en téléchargement ou en streaming, permettent de lire un livre, quel que soit l'endroit où l'on se trouve. Un smartphone, une tablette ou un ordinateur, avec une connexion Internet, suffisent pour découvrir de nouveaux textes.



### **Les CD DAISY**

Les livres DAISY sont des livres sonores, que l'on trouve en CD ou en téléchargement, dans un format spécifique, le DAISY (Digital Accessible Information System).

Associé au lecteur Victor, un lecteur spécifique, le format DAISY apporte un confort d'écoute à son utilisateur : les fonctionnalités permettent de modifier le rythme de la voix, le volume et la tonalité du texte. Il est possible d'arrêter la lecture et de la reprendre au même endroit, comme avec un marque-page. Le CD DAISY peut aussi être lu avec tout autre lecteur acceptant le format MP3, mais n'offre alors pas de fonctionnalités particulières.

Le Département de la Vendée a signé une convention avec l'Association Valentin Haüy (AVH) pour accéder à son catalogue de livres DAISY.

Ces derniers ont été adaptés grâce à l'exception handicap. Grâce à ce partenariat, chaque bibliothèque vendéenne, conventionnée avec le Département et ayant suivi la formation dédiée, peut bénéficier de l'accès au fonds départemental DAISY et le proposer à ses usagers concernés.



### **Astuce catalogage :**

On renseigne les CD DAISY avec le sujet :

- « livres audio »

Le titre doit comporter la mention : « version DAISY ». Lors du catalogage, il faut mentionner que ces collections sont empruntables uniquement par les personnes empêchées de lire sur présentation d'un justificatif. Cette indication doit être visible sur la fiche du document accessible depuis le catalogue en ligne.



### **Numérique :**

La médiathèque numérique Éole permet d'accéder à des dizaines de milliers de titres, en téléchargement. Ces livres audio peuvent ainsi être lus sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone grâce à une application dédiée.



Sur Éole, on retrouve également le Full DAISY, un format de livres enregistrés avec une voix de synthèse et doublés d'un texte. Il est plus particulièrement intéressant pour les personnes avec des troubles DYS, qui peuvent ainsi bénéficier du texte et de l'audio, facilitant leur compréhension de l'écrit.



### **Dans les rayonnages :**

Il est nécessaire d'indiquer clairement que les CD DAISY sont empruntables uniquement par des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Une affiche sur la médiathèque numérique Éole peut être apposée à proximité de ces collections.

## **Imprimés**



### **Les livres en braille**

Le braille est un système d'écriture tactile à points saillants, à l'usage des personnes aveugles ou fortement malvoyantes. L'usage du braille en France est minoritaire avec moins de 10 000 pratiquants et un usage délaissé par les jeunes générations, ce qui conditionne la nature de l'offre en bibliothèque. C'est pourtant une invention qui apporte énormément à ceux qui la pratiquent ; il importe de continuer à l'enseigner et à la promouvoir.

Il faut comprendre que même pour un bon braille, la lecture en braille est plus lente que pour un voyant et nécessite beaucoup de concentration. De plus, il est impossible pour un braille de lire en diagonale.

Une adaptation braille d'un livre est généralement composée de plusieurs volumes. Seuls les albums, contes et autres textes courts peuvent être adaptés en un seul volume. La qualité de l'embossement (les points saillants représentant le braille) doit être optimale pour permettre une bonne lecture tactile.

Des bibliothèques spécialisées ou des associations peuvent prêter directement des documents en braille à tout usager demandeur, le transport postal étant gratuit.



#### **Astuce catalogage :**

On renseigne les livres en braille avec le sujet :  
- « livres en braille »



#### **Numérique :**

Le braille peut être lu en numérique grâce à une plage tactile, un dispositif permettant d'afficher en braille le texte présent à l'écran. Les brailleuses sont ainsi susceptibles d'accéder à tout texte présent sur leur ordinateur, tablette ou smartphone, à condition que le format le permette.



#### **Dans les rayonnages :**

Pour sensibiliser au braille, il est primordial de proposer une offre en bibliothèque, même minime, notamment dans l'espace jeunesse, puisque c'est dès le plus jeune âge qu'on peut acquérir le sens tactile nécessaire à la lecture en braille.

## Les livres tactiles

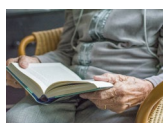
Il s'agit de livres proposant différentes textures, matières, reliefs, pliages qui permettent de suivre l'histoire. Pour certains ouvrages, le texte est proposé en braille, souvent en complément du texte écrit.



### **Astuce catalogage :**

On renseigne les livres tactiles avec le sujet :

- « livres tactiles »



## Les gros caractères

Ces livres proposent une police agrandie pour un meilleur confort visuel. Plusieurs tailles de police sont disponibles, de 16 à 20 généralement. La police de caractères est sobre et agrandie, l'interlignage important, le contraste fort et le papier mat.



### **Astuce catalogage :**

On renseigne les livres en gros caractères avec le sujet :

- « livres en gros caractères »



### **Numérique :**

La lecture de livres numériques sur liseuse permet de choisir la taille de la police et d'avoir ainsi accès à une offre plus large. Seul le texte du livre peut être ainsi augmenté, la taille du texte des menus n'étant pas modifiable.



### **Dans les rayonnages :**

Des gommettes avec le visuel d'une loupe peuvent être collées sur la tranche des livres. La cote peut également être agrandie, voire imprimée dans une autre couleur, surtout si les livres sont classés dans le fonds général.



## Les livres en Langue des Signes Française (LSF)



La langue des signes est une langue visuelle et gestuelle qui s'exprime uniquement avec des mouvements du corps et des expressions du visage.

En France, elle a été reconnue comme langue à part entière en 2005, après avoir subi une interdiction d'usage en classe suite au congrès de Milan en 1880. C'est une langue qui est en construction, tous les termes français n'ont pas encore leur équivalent en signes. Elle n'est pas universelle même si des signes peuvent être similaires d'une langue à l'autre.

L'offre de livres en LSF est limitée, il s'agit principalement de documents jeunesse, notamment des abécédaires, de courts récits traduits en LSF voire de documents ayant leur traduction LSF en vidéo, accessible grâce à un DVD joint au document ou un QR code.



### **Astuce catalogage :**

On renseigne les livres en LSF avec le sujet :  
- « langue des signes »



### **Numérique :**

Les applications pour apprendre la LSF sont nombreuses et sont complétées par des dictionnaires en vidéo. Il existe également des applications proposant une lecture accompagnée par une vidéo en LSF. C'est une offre qui se développe progressivement.



### **Dans les rayonnages :**

Le pictogramme LSF peut être apposé sur tous les livres concernés.



## Les livres en Makaton

Le Makaton est un programme de communication qui permet à des enfants ayant des troubles graves de la communication verbale de s'exprimer et de comprendre le langage. Le vocabulaire est généralement enseigné en utilisant simultanément paroles et signes, symboles et pictogrammes. Le Makaton aide à mieux s'appropriier les concepts associés aux mots (compréhension), le rythme des mots ainsi que la structure des phrases. Tous ces éléments accélèrent le développement du langage.

Ce système de communication s'adresse à de nombreux publics : la jeunesse, y compris les bébés, les personnes ayant des troubles de la lecture, des difficultés à communiquer, en situation de handicap mental, allophones... Il peut être utilisé pour accompagner la communication verbale, pour compléter la signalétique. Il existe également une offre de livres en Makaton.



### **Astuce catalogage :**

On renseigne les livres en Makaton avec le sujet :

- « Makaton (langage par signes) »



### **Dans les rayonnages :**

Ces ouvrages peuvent être placés sur une étagère dédiée, avec une signalétique et le pictogramme Makaton sur le document. Une affiche à proximité permettra d'expliquer le Makaton et ses enjeux.



## Les livres pour les troubles DYS

Il existe des maisons d'édition spécialisées ou des éditeurs proposant des collections spécifiques. On trouve différentes possibilités ou combinaisons d'adaptations.

En voici une liste non-exhaustive : une police sans empattement, des contrastes étudiés entre l'écriture et le fond pour faciliter la lecture, un espace conséquent entre les mots, les lignes et les lettres, un texte non justifié, un lien entre le texte et l'image, des mots non coupés, le fait de griser les lettres muettes ou encore de colorer les syllabes des mots longs, des phrases courtes, des codes pour signifier les personnages dans les dialogues...



### **Astuce catalogage :**

On renseigne les livres adaptés avec le sujet :  
- « dyslexie »



### **Numérique :**

La version numérique est une proposition très intéressante pour les personnes avec des troubles DYS, car chaque lecteur peut sélectionner les aides dont il a besoin, les cumuler, les ajouter et les enlever au fur et à mesure de sa lecture. Ces livres sont soit disponibles sous forme d'application, soit au format FROG (Free Your Cognition), une extension du format Epub développée par Mobidys, qui intègre des outils de facilitation de lecture paramétrables.



### **Dans les rayonnages :**

Le pictogramme « DYS », créé par Livre et Lecture en Bretagne, peut être apposé sur tous les documents concernés.

## Les bandes dessinées sans texte

Il s'agit de bandes dessinées dont la succession d'images permet la compréhension de l'histoire sans texte. Il en existe pour tous les publics, les enfants comme les adultes.



### Astuce catalogage :

On renseigne ces bandes dessinées avec le sujet :

- « Livres sans texte\*\*livres d'images »



### Dans les rayonnages :

Ces bandes dessinées peuvent être identifiées par un pictogramme apposé sur le document indiquant clairement l'absence de texte, comme celui proposé en exemple ci-contre.

~~A b c~~



facile  
à lire

### Les documents « Facile à lire »

Le Facile à lire est une démarche qui vise à proposer, en bibliothèque et autres lieux de médiation, une offre de lecture pour des adultes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire.

Il n'existe pas d'offre éditoriale spécifique au Facile à lire, c'est aux bibliothécaires de déterminer quels sont les documents qui peuvent convenir.

3 niveaux distinguent les documents à proposer :

- Niveau 1 : livres basés sur le visuel pouvant plaire à des adultes.
- Niveau 2 : textes de fiction ou documentaire susceptibles d'intéresser des adultes tout en étant adaptés à leur niveau de lecture débutant.
- Niveau 3 : livres pour adultes lisant sans difficulté majeure mais en demande de facilité.

De nombreux genres peuvent donc être concernés : albums, BD sans textes, documentaires sur la cuisine, la photographie, le voyage, récits de vie. Des critères sur le fond et la forme vont aider dans le choix : nombre de pages limité, mise en page aérée, phrases courtes, vocabulaire simple, présence d'illustrations, etc.

L'espace dédié à cette offre doit être clairement identifié et facilement repérable au sein de la bibliothèque. Il faut montrer qu'il s'adresse à tous les publics, y compris ceux en difficulté avec la lecture, notamment par sa signalétique. Les documents sont présentés de face, sans classement particulier.



### **Astuce catalogage :**

Il n'existe pas à ce jour de sujet « facile à lire ». Cette notion peut être intégrée dans un champ libre qui sera visible sur la fiche du document accessible depuis le catalogue en ligne.



### **Numérique :**

Le Facile à lire peut également concerner des documents numériques. L'avantage est que ceux-ci peuvent s'adapter aux besoins du lecteur (typographie, version sonore, etc.).



### **Dans les rayonnages :**

La mise en valeur d'un fonds Facile à lire doit passer par la création d'un espace Facile à lire, incluant un mobilier spécifique, visible facilement. Les documents doivent être identifiés par le logo Facile à lire, après avoir obtenu la labellisation du Ministère de la Culture (cf. p.[77 - Facile à lire](#)).

## Fonds exception handicap

La loi sur l'exception handicap au droit d'auteur (cf. p. [10 - Exception handicap au droit d'auteur](#)) a permis la création de nombreux documents adaptés. Ceux-ci sont accessibles sur la plateforme PLATON, gérée par la Bibliothèque Nationale de France. Les bibliothèques publiques peuvent faire la demande d'habilitation et ainsi être en capacité de communiquer ces œuvres à leurs usagers empêchés de lire du fait d'un handicap. Il leur est même possible de demander l'agrément pour produire elles-mêmes les adaptations. Avoir des bibliothèques qui promeuvent cette offre est une nécessité pour que celle-ci soit connue par tous les bénéficiaires potentiels.

## Fonds spécifique sur le handicap

En parallèle de la proposition de collections adaptées aux personnes en situation de handicap, il est intéressant de fournir un fonds de documents sur le handicap. À destination des personnes concernées, des aidants, des proches et des professionnels, celui-ci pourra également servir pour sensibiliser le grand public. Composé de fictions et de documentaires, il devra donner des exemples concrets autour du handicap (témoignages, guides pratiques, etc.).

## Pour conclure

Dans un fonds documentaire, de nombreux ouvrages peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap : revues, documentaires avec beaucoup de visuels (voyages, géographie, cuisine, etc.), CD... Les propositions éditoriales doivent être surveillées attentivement : l'offre étant en développement, de nouvelles adaptations et de nouveaux supports pourraient apparaître dans les années à venir.

Pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à l'offre qui leur est dédiée, un espace « Lire Autrement » peut être créé au sein de la bibliothèque. Celui-ci présentera collections et matériel adaptés.

Pour identifier clairement cet espace, les bibliothèques peuvent utiliser le logo suivant :



# Les moyens techniques adaptés

Les nouvelles technologies permettent de trouver des outils qui s'adaptent aux personnes en situation de handicap. Ces outils ont leur place en bibliothèque, à la fois pour permettre à ce public de profiter des collections et de la bibliothèque sans rencontrer de freins mais également pour leur faire découvrir des outils pouvant leur être utiles dans leur vie quotidienne et qu'ils pourraient ainsi décider d'acquérir.

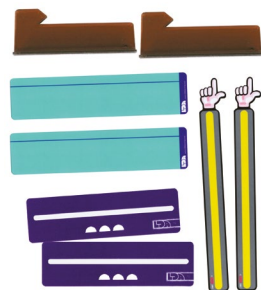
## Outils d'accès aux collections



*Loupe Exploré 8 HD*

### Loupe

Une loupe peut être manuelle, éclairante, sur pied, voire électronique. Elle permet de grossir les caractères. Elle a l'avantage d'être généralement petite et légère et donc de pouvoir être déplacée facilement.



*Solukit lecture*

### Réglette de lecture

Il existe de nombreuses réglettes de lecture : réglettes rigides avec guide, réglettes ajourées, réglettes avec lignes en jaune, réglettes avec lignage, réglettes avec loupe, etc. Proposer aux lecteurs différentes réglettes leur permettra de choisir la plus adaptée à leurs besoins.



*Liseuse*

### Liseuse

De petite taille et léger, cet outil de lecture permet de modifier la police, la taille, l'interligne et bénéficie parfois d'une sortie audio. Il s'adapte donc à de nombreux handicaps empêchant de lire.



Tablette

## Tablette

Les applications dédiées aux personnes en situation de handicap sont nombreuses et couvrent tous les champs : applications pour consulter des ouvrages numériques (copie de la version imprimée, livres enrichis ou interactifs), adapter le texte selon ses besoins (agrandissement, changement de police, contrastes, espacement des mots), lire un livre en version audio grâce à une synthèse vocale, etc.



Victor Stratus M4

## Lecteur DAISY

La combinaison d'un CD au format DAISY et d'un lecteur DAISY permet de choisir la tonalité, le volume et le rythme de la voix, d'arrêter la lecture et de la reprendre au même endroit, comme avec un marque page. La principale caractéristique de ces appareils est leur simplicité d'utilisation.

Il en existe plusieurs modèles, notamment des lecteurs de poche (avec lecteur de carte mémoire). Le lecteur Victor possède des touches grand format et de contraste élevé, un haut parleur, une prise casque et des commandes vocalisées. En plus de la lecture d'un CD, il est possible d'utiliser d'autres sources multimédias (clé USB et carte mémoire).



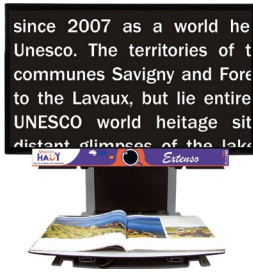
Machine à lire  
Narratellis

## Machine à lire

Cet outil scanne les documents imprimés et les restitue de manière sonore. La caméra intégrée reconnaît en une fraction de seconde les caractères et lit le texte de façon naturelle et fluide. La lecture se fait plus facilement pour des livres que pour des journaux dont la structuration complexe peut poser problème, la machine à lire ne détectant pas l'ordre dans lequel le texte doit être lu.

L'OrCam Read est un stylo intégrant une caméra intelligente capable de lire instantanément tous les textes imprimés ou numériques. Ce dispositif est portable et sans fil, léger à tenir en main. Il existe une version se positionnant sur une monture de lunettes.





Extenso 22 pouces

## Matériel d'agrandissement de vision

Les télé-agrandisseurs ou vidéo-agrandisseurs (loupes électroniques) sont des appareils électro-optiques permettant de lire sur écran l'image grossie d'un texte imprimé, manuscrit ou bien de visionner des photographies ou des illustrations. Ils peuvent être au format de poche et reliés à un ordinateur.



Votre journal préféré en lecture audio

## Vocale Presse

Ce logiciel s'installe sur ordinateur, tablette ou smartphone et permet la lecture audio de la presse écrite. Ce service est payant mais permet d'accéder à des dizaines de périodiques (revues ou journaux). Ceux-ci sont également disponibles en gros caractères sur ce logiciel.

## Poste informatique aménagé



Clavier

### Clavier

Un clavier gros caractères sera adapté aux besoins des personnes malvoyantes. Il existe également un surclavier adapté aux troubles DYS : les touches utilisent des codes couleurs différents permettant un usage plus facile du clavier.



Trackball Logitech

### Souris

Pour faciliter la préhension de la souris, celle-ci peut être verticale ou équipée d'un trackball rotatif qui permet de contrôler le curseur sur l'écran. Ces souris ont l'avantage d'être plus ergonomiques et conviennent à tous types de publics.

## Logiciels

Il existe de nombreux logiciels permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'informatique. En voici quelques exemples :

- Dragon Naturally Speaking est un logiciel de reconnaissance vocale. Il permet de contrôler l'ordinateur, de dicter des textes et des e-mails uniquement grâce à la voix.
- Jaws et NVDA sont des logiciels de lecture à l'écran. Ils transforment le contenu de l'écran en son pour que l'utilisateur puisse naviguer et accéder à toutes les applications sans voir l'écran.
- Dolphin Easy Reader est un logiciel de lecture de livre numérique permettant de combiner texte et audio. La bibliothèque numérique Éole est accessible directement via ce logiciel.
- SprintPlus et Dys-Vocal sont des logiciels d'aide à la lecture et l'écriture, adaptés aux troubles DYS.
- Zoom Text est un logiciel d'agrandissement modulable, permettant de conserver la lisibilité du texte, quel que soit le grossissement utilisé.

L'équipe doit être formée à l'utilisation des logiciels installés sur les postes informatiques afin d'être en capacité d'accompagner le public qui souhaiterait les utiliser.

# Le public



# Préparer sa venue

Il est primordial de noter les deux points suivants concernant la venue de personnes en situation de handicap à la bibliothèque :

- La prise en compte de leurs besoins spécifiques par une équipe sensibilisée, ou mieux, formée.
- L'importance de nouer des partenariats avec les structures spécialisées pour inciter ce public à fréquenter les bibliothèques.

## Équipe de la bibliothèque

### La structuration de l'équipe

Pour améliorer durablement l'accès des personnes en situation de handicap à la bibliothèque et à son offre, il est essentiel que tout le travail réalisé autour du handicap soit formalisé. C'est le moyen de s'assurer que le départ d'un agent ou un changement de poste ne mette pas fin à l'offre de services mise en place.

Dans une équipe composée de salariés, il est essentiel de nommer un référent handicap, qui aura un rôle de coordinateur pour l'aménagement des lieux, le développement du fonds, la programmation culturelle, etc. Il sera la personne ressource pour les partenaires et les personnes en situation de handicap désireuses de savoir ce que la bibliothèque peut leur proposer.

Pour pérenniser ce rôle de référent, celui-ci doit être inscrit dans la fiche de poste de l'agent, parmi ses autres missions. Cette question du handicap doit néanmoins concerner l'ensemble de l'équipe.

Dans une équipe de bénévoles, il est possible de créer une commission handicap, qui regroupera les bénévoles intéressés par ce sujet. S'il y a un salarié, celui-ci pourra encadrer ce groupe et évaluer avec les membres les actions à mener.

Intégrer des personnes en situation de handicap dans l'équipe est une étape supérieure dans l'accessibilité. Elles apporteront une expertise à différents niveaux : elles pourront tester le matériel ainsi que les collections proposés, elles aideront le reste de l'équipe à développer des services pertinents pour ce public et elles seront les plus à même de conseiller les usagers concernés par un handicap similaire au leur.

### **Le soutien par la collectivité**

L'équipe pourra être appuyée par la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, obligatoire dans chaque commune de 5 000 habitants et plus. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toute proposition visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire également pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent un minimum de 5 000 habitants.

Les EPCI et les communes comptant moins de 5 000 habitants peuvent créer librement une commission pour l'accessibilité.

### **La formation**

La formation des équipes sur les publics en situation de handicap est indispensable pour offrir un accueil et des services adaptés en médiathèque. De nombreux organismes, structures et associations proposent des rencontres, des ateliers pratiques et aussi des stages de plusieurs jours afin de sensibiliser les bibliothécaires aux publics en situation de handicap. Différents angles peuvent être explorés : accueil des publics, approche des différentes déficiences, spécialisation dans un domaine plus précis (illettrisme, DYS, LSF, Facile à lire, etc.).

La Direction des Bibliothèques de Vendée est engagée dans un processus de formation autour des handicaps. À titre d'exemples, voici quelques formations organisées depuis 2013, année où les premières actions autour du handicap ont été menées :

- Accueillir le public en situation de handicap.
- Concevoir un fonds et un espace Facile à lire.
- Handicap et bibliothèque.
- Aller à la rencontre des publics éloignés : vers une bibliothèque inclusive.
- Voir autrement : le handicap visuel en bibliothèque.
- Accueillir un public sourd et malentendant en bibliothèque.

En complément de la formation, la veille, via des sites ou des revues spécialisés, doit être régulière. Cela permet d'améliorer l'offre en s'inspirant de ce qui est proposé dans d'autres lieux mais également d'être au courant des actualités concernant les collections, les outils adaptés, etc.

La sensibilisation de tous les publics est elle aussi un enjeu majeur d'inclusion et un gage de réussite si la médiathèque souhaite être perçue comme un lieu de vie pour tous.

## Partenaires

Travailler sur le handicap pose rapidement la question des partenariats.

La première étape est de lister les partenaires potentiels présents sur le territoire. Pour cela, la page Internet de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est une première source d'information (cf. p.86 - [Préparer la venue du public](#)). On y retrouve en effet les listes des associations et des structures spécialisées existantes.

Par la suite, il est possible de prendre contact avec une structure pour l'informer de l'offre existante à destination du public en situation de handicap, voire de l'impliquer dans le développement de celle-ci. Ce partenaire pourra ainsi communiquer auprès du public cible et même l'accompagner à la bibliothèque.

## Les associations

Les associations ont un rôle majeur dans la vie des personnes en situation de handicap. Présentes à l'échelle locale, elles sont parfois structurées en antennes départementales, régionales et nationales. Les plus importantes d'entre elles sont considérées par les pouvoirs publics comme des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la préparation et de la mise en application des textes de loi ainsi que dans le développement de projets spécifiques.

Leurs missions sont diverses et varient en fonction de leur structuration.

Leurs différents champs d'action :

- Rôle de sensibilisation auprès du grand public.
- Reconnaissance et défense des droits des personnes en situation de handicap.
- Accompagnement au quotidien des personnes en situation de handicap et de leur famille.
- Gestion des établissements d'accueil.
- Aide à l'insertion professionnelle.
- Formation et accompagnement des organismes dans leur démarche d'accessibilité.

## Les structures spécialisées

Ces structures sont variées et recouvrent différents besoins des personnes en situation de handicap. Il existe notamment :

- Des établissements sanitaires : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, hôpital de jour.
- Des établissements et services médico-sociaux (pour adultes) : foyer d'hébergement, foyer de vie, Service d'Accueil de Jour (SAJ), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ou Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).
- Des établissements de travail protégé : Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

- Des structures spécialisées de scolarisation et de formation (pour enfants) : Institut Médico-Éducatif (IME), Institut Médico Pédagogique (IMP), Institut Médico-Professionnel (IMPro), Institut d'Éducation Motrice (IEM), Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP).
- Des dispositifs scolaires : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).



# Communiquer

Les personnes en situation de handicap ont besoin d'être informées comme tout usager de la bibliothèque. En priorité, il est nécessaire de leur montrer que la bibliothèque est adaptée pour les accueillir et quels sont les moyens mis en œuvre.



## Facile à lire et à comprendre

Des normes de rédaction en Facile à lire et à comprendre (FALC, à distinguer du FAL, Facile à lire) permettent de s'assurer de la compréhension des textes par tous en rendant l'information plus simple et plus claire. Des associations de personnes en situation de handicap ou des structures les employant (exemple : ESAT), proposent cette prestation.

Il est en effet nécessaire d'avoir associé des personnes en situation de handicap intellectuel au projet pour pouvoir le certifier FALC et utiliser le logo. Elles peuvent être associées à toutes les étapes de l'écriture : choix du sujet, écriture et relecture, et doivent être au minimum impliquées dans la relecture pour vérifier la bonne compréhension des messages.

## Documents pour les usagers

Tout document rédigé à destination de l'utilisateur (présentation de la bibliothèque, informations diverses, programmation culturelle) gagne à être rédigé dans différentes versions : gros caractères, FALC, braille, LSF, enregistrement sonore ou vidéo, etc. Produire un document dans une version spécifique ne doit être fait qu'à condition de pouvoir la mettre à jour si les informations contenues changent. Il faut donc être vigilant concernant les adaptations plus coûteuses, notamment la LSF et le braille, qu'il ne faut pas conserver si elles sont obsolètes. Une seule version peut suffire en fonction du public ciblé (exemple : usage de gros caractères pour les animations seniors).

Pour rendre un texte lisible facilement, plusieurs recommandations sont à suivre (cf. p.27 - [Signalétique intérieure](#)) :

- Écrire avec une police sans empattement, style Arial, en taille 14 minimum.
- Privilégier un interligne assez important, minimum 1,5.
- Aligner le texte à gauche plutôt que de le justifier (facilite la lecture pour les personnes avec troubles DYS).
- Ne pas utiliser la césure des mots.
- Utiliser des pictogrammes ou des images pour compléter l'écrit.
- Avoir un contraste suffisant entre deux éléments de couleurs différentes (noir sur blanc, noir sur jaune, etc.).

### Le tableau de référence des contrastes entre deux couleurs

	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	37	28	24	62	13	82	
Jaune	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79		
Bleu	75	82	23	47	7	50	17	12	56			
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50				
Vert	72	80	11	53	18	43	6					
Violet	70	79	5	56	22	41						
Rose	51	65	37	73	53							
Brun	77	84	26	43								
Noir	87	91	58									
Gris	69	78										
Blanc	28											
Beige												

La différence de contraste est d'au moins 70 %

© Guide des bonnes pratiques de mise en couleur, FFB et UPPF, 2009

## En ligne

Le site Internet de la bibliothèque doit respecter les normes d'accessibilité (cf. p.11 - [Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité](#)). Quelques recommandations sont à prendre en compte lors de la création du contenu :

- Joindre un fichier au format Word plutôt que PDF pour permettre la lecture avec des logiciels de synthèse vocale.

- Donner un texte de remplacement pour les images.
- Sous-titrer les vidéos.
- Éviter les carrousels, qui compliquent la navigation en cas de handicap visuel.
- Associer audio et texte.

De plus, une page du site pourra être dédiée à l'accessibilité pour recenser toutes les informations concernant les personnes en situation de handicap :

- Un plan d'accès avec le nom des rues, les points de repères notables, les arrêts de bus, les places de parking, l'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Des précisions avec photos sur : les trottoirs, pentes, sols, bornes, poteaux, la longueur du cheminement, l'entrée, les portes.
- L'accès aux bâtiments (portes automatiques, bandes podotactiles, ascenseur, etc.).
- La circulation à l'intérieur de la bibliothèque (collections mises à hauteur, alarme visuelle, etc.).
- Les modalités d'inscription, notamment si tarif spécifique.
- Les coordonnées des référents handicap pour échanger avant une visite (cf. p.[52 - La structuration de l'équipe](#)).
- Les collections adaptées.
- Les moyens techniques mis à disposition (loupe, lecteur vocal, agrandisseur de texte, etc.).

Une vidéo, sous-titrée voire traduite en LSF, pourra résumer ces informations de façon concise.

Toutes ces recommandations sont également valables pour les réseaux sociaux et autres supports de communication en ligne.

# Accueillir

Si l'on considère que la majorité des handicaps est invisible et qu'une personne en situation de handicap ne l'annoncera pas automatiquement à son arrivée, l'équipe ne le remarquera pas. Il est donc important de réserver à tout usager le meilleur accueil possible.

Un vrai travail de médiation à l'égard des personnes en situation de handicap est essentiel. Il est nécessaire de leur montrer que la bibliothèque est également un lieu pour elles. C'est d'autant plus important pour les personnes qui ont eu des difficultés à apprendre à lire et qui peuvent avoir associé le livre et la bibliothèque à une expérience négative.

Un manque de connaissances sur le handicap et la peur de mal faire empêchent parfois un bibliothécaire d'accompagner au mieux ce public. Toutefois, tout le monde est capable d'accueillir une personne en situation de handicap, en faisant preuve de bon sens et de bienveillance et en appliquant quelques principes relayés dans cette partie.



La loi de 2005 (cf. p.9 - [La loi de 2005 sur le handicap](#)) exige l'accueil des chiens guides et d'assistance au sein de toutes les structures ouvertes au public. Aucune bibliothèque n'est en droit de refuser cet accès. Ces chiens travaillent : il ne faut pas les déranger en les caressant ou en les distrayant.

## Les principes de base

L'accueil repose sur les mêmes principes que pour tous les autres usagers : le bibliothécaire dit bonjour, sourit et indique qu'il est disponible pour aider la personne si elle le souhaite. Pour une première visite, il présente l'espace public, les collections et outils adaptés, ainsi que les services et le fonctionnement de la bibliothèque. Les formalités doivent être facilitées, par l'usage de documents en Facile à lire et à comprendre (cf. p.57 - [Facile à lire et à comprendre](#)) et des documents à compléter en ligne pour les personnes ayant des difficultés à écrire.

L'important est de rester naturel, se montrer rassurant et toujours s'adresser directement à la personne, quel que soit son « état de présence au monde » et même si elle est accompagnée. Cet accompagnant doit aussi être pris en compte mais séparément.

Des pictogrammes (cf. p. [83 - Pictogrammes proposés par Livre et Lecture en Bretagne](#)) à la banque d'accueil facilitent la communication quand l'oralisation est compliquée. Il faut laisser à la personne le temps de s'exprimer, être patient. Enfin, il est essentiel de lui donner la possibilité de découvrir, lire et écouter sur place.



### Handicap auditif

L'important est d'établir la communication. Apprendre quelques mots en LSF donnera le sentiment à une personne signante d'être bien accueillie. Le bibliothécaire doit permettre la lecture labiale en parlant en face à face (les expressions du visage sont importantes), à la lumière et en évitant la pénombre et les contre-jours. Un appareil auditif amplifie tous les sons, il faut donc limiter les bruits de fond, si besoin en se rendant dans une pièce isolée.

Le bibliothécaire doit toujours veiller à bien articuler, sans exagération, sans hausser la voix. Les phrases sont de préférence courtes et le vocabulaire simple, sans être infantilisant. Les éléments visuels tels que les pictogrammes sont d'une grande aide, notamment pour s'assurer que la personne a bien compris. Un support pour écrire permettra à la personne de s'exprimer.



### Handicap visuel

Le bibliothécaire doit toujours établir un contact de vive voix pour montrer qu'il s'adresse à la personne aveugle ou malvoyante. Il faut penser à l'informer dès que quelqu'un vient vers elle ou s'en va. Dans la discussion, le vocabulaire de la vue (« voir », « yeux », etc.) peut continuer à être utilisé, il faut toutefois décrire la bibliothèque avec des repères géographiques comme « en face de vous », « à votre gauche », en évitant les termes flous comme « là-bas », « plus loin ».

La technique de guidage s'apprend rapidement (cf. <https://www.unadev.com/guider-deficient-visuel-technique-en-video/>). Un pas devant la personne, c'est elle qui met sa main en pince sur le haut du bras de l'accompagnateur, qui marche de front. Si la personne peut monter ou descendre seule un escalier, il faut placer sa main sur la rampe au début des marches. Si elle a besoin d'être accompagnée, l'accompagnateur précède la personne d'un demi-pas, marque un temps d'arrêt après avoir franchi la dernière marche. Pour lui indiquer un siège, la main de la personne doit être placée sur le dossier ou l'accoudoir ; ayant compris la position du siège, elle saura alors s'asseoir toute seule.



Si la personne a un chien ou une canne, il faut se placer de l'autre côté pour ne pas gêner sa mobilité.

Un siège peut être proposé à la personne par le bibliothécaire qui l'aide dans ses recherches ou qui enregistre ses prêts. Si elle émet le souhait de consulter tel ou tel document en premier, le bibliothécaire peut, lors du prêt, indiquer qu'il colle un post-it sur le document en question qui servira de repère une fois de retour à la maison.



### Handicap moteur

Une personne en fauteuil roulant n'a pas besoin qu'on la pousse, sauf si elle demande, il n'est donc pas nécessaire de proposer son aide. Il est plus agréable pour elle de converser les yeux dans les yeux, s'asseoir pour lui parler évite tout sentiment d'infériorité.

Pour une personne en situation de handicap moteur qui ne serait pas en fauteuil roulant, il est important de créer une situation de stabilité en lui proposant un siège ou de l'accompagner dans les déplacements. Si elle accepte, le bibliothécaire marche à côté d'elle, à son rythme.

Si des collections ne sont pas accessibles (hauteur, marches, etc.), le bibliothécaire doit non seulement permettre à la personne de faire son choix facilement, soit en l'accompagnant, soit en lui donnant accès au catalogue, mais également aller chercher les documents souhaités pour les lui apporter.



## Handicap mental

Lorsqu'une personne en situation de handicap mental vient dans le cadre d'un accueil collectif, le bibliothécaire doit préparer l'accueil en amont avec les éducateurs spécialisés pour mieux connaître les besoins et le public qui va être accueilli.

Lors de l'accueil, l'utilisation de pictogrammes permet de mieux se faire comprendre. Les questions posées sont simples et dirigées : elles permettent à la personne de répondre par oui ou par non. Les consignes doivent être répétées régulièrement, il faut se montrer patient. Les pictogrammes viennent en appui des informations orales et écrites pour les rendre compréhensibles. Les personnes en situation de handicap mental peuvent parfois avoir des réactions auxquelles on ne s'attend pas (cris, marques d'affection, tutoiement, etc.) : le bibliothécaire doit rester neutre dans ses propres réactions et toujours garder son calme.

Pour une personne venue avec un accompagnant, il est important de rassurer ce dernier en indiquant que vous prenez en charge la personne en situation de handicap le temps de la visite. L'accompagnant peut alors prendre un peu de temps pour lui.



## Handicap psychique

Le dialogue doit se faire dans le calme, le bibliothécaire doit toujours être précis dans ses propos. Il est important de préciser qu'en cas de tension, la personne ne doit pas être contredite ou se voir adresser des reproches, mais rassurée pour pouvoir s'apaiser.

## Handicap cognitif

Les troubles cognitifs affectent chaque personne différemment. L'important est de faire preuve d'adaptation, en se servant notamment de tous les principes listés dans cette partie.

# Médiation et animation

La prise en compte des personnes en situation de handicap dans le programme culturel est une manière d'attirer ce public vers les bibliothèques et ainsi de les rendre inclusives. La mixité favorise les échanges et sensibilise le grand public à la question du handicap.

Pour commencer, toutes les animations déjà organisées en bibliothèque peuvent s'adresser à différents publics en situation de handicap, il convient de les adapter pour les rendre accessibles. Il est aussi possible de faire appel à des intervenants extérieurs ou de se former pour proposer des animations spécifiques.

## Accessibilité de l'animation

### Rappel des objectifs poursuivis

- Rendre les animations accessibles à tous.
- Sensibiliser les équipes des bibliothèques à l'accueil de personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser le grand public à la question du handicap et encourager et privilégier les actions inclusives.
- Rendre accessibles certaines animations déjà existantes.
- Créer et développer des partenariats locaux avec les structures du territoire.

Comment faire ?

- En adaptant les horaires des animations : plutôt en journée pour tenir compte des contraintes horaires des structures spécialisées, parfois sur temps d'ouverture au public (mixité, socialisation), parfois sur plage horaire dédiée à l'accueil des groupes (bien-être des personnes, côté rassurant). Il est important de proposer ces deux types d'accueil.



- En proposant des visites guidées adaptées aux besoins des personnes : en amont de l'animation, cela permet au public de découvrir le lieu, l'équipe, les services, les matériels spécifiques, les collections adaptées (livres en braille, en gros caractères, livres audio, CD DAISY...). C'est un moyen de rendre le public autonome, de le rassurer et de le sécuriser.
- En veillant à instaurer une régularité pour créer une habitude et ainsi fidéliser le public (par exemple, le premier mercredi de chaque mois). La communication n'en sera que plus efficace, tout comme la qualité d'écoute et d'échanges.
- En se déplaçant au sein des structures pour proposer des animations hors les murs lorsque les personnes ne peuvent pas venir en bibliothèque.

### Préparation de l'animation

De nombreuses ressources sont disponibles pour l'animation de temps forts :

- Les collections, adaptées ou non, qui servent de base à la plupart des animations. Les collections de la Direction des Bibliothèques peuvent compléter / enrichir le fonds de la bibliothèque.
- Les outils d'animation de la Direction des Bibliothèques : kamishibaïs, tissus pour raconter, expositions, jeux de société, livres animés, heures du conte numérique, valises robots, jeux vidéo... permettent de rassembler tous les publics autour d'une même animation.

### Mise en place de l'animation

Pour accueillir un groupe de personnes en situation de handicap, il est conseillé de contacter l'éducateur ou l'accompagnateur en amont de l'animation, afin de connaître les besoins spécifiques du public accueilli.

Pour chaque rencontre, un environnement privilégié doit être choisi pour que les participants s'y sentent bien. L'éclairage, l'acoustique, la circulation et le confort d'assise sont des éléments importants à prendre en compte.

Un bibliothécaire peut être désigné pour être l'interlocuteur privilégié du groupe accueilli ; le jour de l'animation l'équipe présente se rend disponible pour être à l'écoute des besoins et des attentes des usagers.

## Communication

### Une communication adaptée :

L'information doit toujours être claire et facile à lire (cf. p.[57 - Documents pour les usagers](#)).

Si des dispositions particulières sont prises pour faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap, l'indiquer sur le document de communication. A contrario, si des animations présentent des défauts d'accessibilité, il faut oser l'indiquer. C'est le premier service que l'on peut rendre aux personnes en situation de handicap en matière d'animation.

Pour chaque animation accessible à un type de handicap en particulier, mettre le pictogramme correspondant (cf. p.[83 - Pictogrammes et logos](#)).

### Une communication élargie :

Afin de toucher le plus grand nombre de personnes, il est primordial de communiquer largement, à la bibliothèque, au sein de la commune, de l'intercommunalité, par voie d'affichage, par mailing, sur Internet (site de la bibliothèque, de la mairie, réseaux sociaux...). La Direction des Bibliothèques se fait également le relais de l'action culturelle des bibliothèques de Vendée.

### Une communication ciblée :

Afin de diffuser au mieux l'information, il est indispensable de se rapprocher des structures spécialisées existantes : associations, établissements d'accueil de personnes en situation de handicap, Maison Départementale des Personnes Handicapées (cf. p.[54 - Partenaires](#)).

## Quelques exemples

### Projection



#### Pour les personnes en situation de handicap auditif :

Projections de films sous-titrés



Certains films (supports physiques et numériques) disposent d'un sous-titrage pour sourds et malentendants permettant de restituer les dialogues et transmettre les ambiances sonores.



Si la bibliothèque est équipée d'une boucle magnétique, la projection est accessible aux personnes appareillées.



### **Pour les personnes en situation de handicap visuel :**

Projections de films en audiodescription



L'audiodescription est un ensemble de techniques qui permettent de décrire l'environnement d'un film et de le rendre ainsi accessible aux personnes non-voyantes ou malvoyantes grâce à

un texte en voix off qui décrit les éléments visuels (paysage, décor, costumes, expressions corporelles...) entre les dialogues.

Certains films (sur support physique ou numérique) proposent l'audiodescription.

### **Pour les personnes en situation de handicap cognitif, mental ou psychique :**

Projections de films « Culture Relax ! »



Ces projections réunissent des personnes avec et sans handicap pour partager le plaisir du cinéma. Les aménagements sont peu nombreux mais pertinents : les lumières s'éteignent

progressivement, le volume sonore est réduit pour ne pas agresser les oreilles sensibles et surtout l'accueil est assuré par des bénévoles formés.

Les spectateurs sont acceptés avec leurs particularités. Le fait de se lever, d'applaudir, de crier ou de rire sans raison apparente est accepté par tous.

### **Heures du conte, lectures à voix haute, spectacles**



#### **Pour les personnes en situation de handicap auditif :**

Heures du conte bilingues français/LSF

Deux possibilités sont envisageables :



- L'équipe de la bibliothèque prépare et anime l'heure du conte et fait appel à un interprète pour la traduction LSF en simultané.

Ces lectures doivent être travaillées au préalable par les deux intervenants.

- La bibliothèque fait appel à un conteur sourd pour assurer l'heure du conte. La séance est plus intéressante pour les enfants sourds ou malentendants car le conteur maîtrise la langue des signes.



De même que pour les projections, si la bibliothèque est équipée d'une boucle magnétique, la séance de contes ou de lectures est accessible aux personnes équipées d'un appareil auditif.

### **Pour les personnes en situation de handicap cognitif, mental ou psychique :**



En Makaton

Il existe des compagnies qui proposent des spectacles en Makaton, un moyen de communication utilisant des signes et des pictogrammes, associés à la parole, pour illustrer l'histoire. Cette communication est notamment très appréciée par les personnes atteintes de troubles du langage car elle améliore la compréhension et facilite l'expression.

#### Contes ou spectacles musicaux

L'écoute de la musique apporte de nombreux bienfaits. Chez la personne porteuse de handicap, elle apaise, réduit l'anxiété, stimule, favorise la concentration, motive la communication, l'interaction, l'expression des émotions.

De manière générale, il faut veiller à proposer des assises variées et à prévoir un environnement limitant les distractions potentielles (fenêtres sur l'extérieur, bips de la douchette, lumière forte, etc.).

### **Expositions**



Toute exposition peut être rendue accessible à tous les publics, il convient de proposer une visite adaptée en fonction du type de handicap.

Certaines expositions sont plus facilement exploitables que d'autres, en fonction du contenu : photographies, expositions faisant appel aux 5 sens, œuvres tactiles, etc.

## Ateliers inclusifs

Le jeu de société est un bon moyen de rassembler tous les publics, de tous les âges.

De nombreux jeux existants sont utilisables lors d'ateliers mixtes (personnes avec ou sans handicap) : jeux tactiles, dominos, Memory des odeurs, etc. Il existe aussi des jeux adaptés au handicap visuel, avec des éléments tactiles ou en braille.

Au-delà du jeu de société, de nombreux ateliers peuvent être organisés, sur des thématiques variées : cuisine, art plastique, danse, théâtre, photographie, ateliers d'écriture...

## Ateliers numériques

De la lecture d'histoires interactives sur grand écran aux applications pour tablettes, en passant par les robots ou les jeux vidéo, beaucoup d'outils peuvent s'adapter à l'animation de groupe et stimuler certaines compétences : réflexes, concentration, spatialisation, prise de parole, motricité fine...

Il convient donc de sélectionner avec soin les jeux ou applications et de réfléchir aux dispositifs de médiation les plus adaptés : sur place ou hors les murs, temps d'animation, temps de manipulation. Il convient de rechercher des ressources à l'ergonomie la plus simple possible afin de passer rapidement de la phase d'appréhension à la phase de découverte et de plaisir.

Dans les bibliothèques équipées d'un espace multimédia, il est possible d'accueillir des groupes de personnes en situation de handicap pour les initier aux usages de base de la souris et du clavier. Ces séances peuvent également être thématiques et donner lieu à des créations.

Les différentes ressources en ligne de la médiathèque numérique e-médi@ permettent d'organiser des temps de découverte musicale (par genre par exemple), des quizz musicaux, des projections adaptées, des ateliers... Certaines ressources permettent de créer des ateliers de lecture pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

## Ateliers de sensibilisation

Ces ateliers se destinent au grand public afin de le sensibiliser à une expérience de handicap. Il peut s'agir de parcours en fauteuil, avec un chien guide, d'une initiation au braille, à la Langue des Signes Française, etc.

Contes ou lectures dans le noir sont des animations très faciles à mettre en place. Le principe est simple : chaque spectateur accepte de se bander les yeux pour écouter les histoires dans les mêmes conditions que les personnes malvoyantes ou non-voyantes.

## Participer à un temps fort

Des temps forts locaux, nationaux et internationaux permettent à la bibliothèque de proposer des actions et de valoriser le handicap tout au long de l'année. Voici quelques suggestions d'événements auxquels participer :

- 4 janvier : Journée mondiale du Braille.
- 2<sup>e</sup> jeudi de mars : Journée nationale de l'audition.
- 21 mars : Journée mondiale de la Trisomie 21.
- 2 avril : Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.
- 30 avril : Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité.
- 12 juin : Journée nationale du Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité.
- Juin : Nuit du Handicap.
- 23 septembre : Journée internationale des langues des signes.
- Dernier samedi de septembre : Journée mondiale des Sourds.
- 30 septembre : Journée nationale du Makaton.
- 4 octobre : Journée nationale des aveugles et malvoyants.
- 6 octobre : Journée nationale des aidants.
- 9 octobre : Journée mondiale du handicap.
- 10 octobre : Journée nationale des DYS.
- 15 octobre : Journée internationale de la canne blanche.
- Octobre : Semaines d'Information sur la Santé Mentale.
- Novembre : Semaine européenne pour l'emploi.
- Novembre : DuoDay.
- 3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées.

### **Partageons nos différences : handicaps en bibliothèque**

La Direction des Bibliothèques propose une programmation autour de la thématique du handicap en bibliothèque, sur l'ensemble du réseau des bibliothèques vendéennes, avec différents temps forts : spectacles, rencontres, projections, ateliers, expositions, etc. Ce partenariat permet d'initier des actions et de les rendre visibles au niveau départemental.

**Pour aller plus loin**





# Rédiger un projet culturel

Tout nouveau projet de bibliothèque doit nécessairement passer par l'élaboration d'un projet culturel également nommé PCSES, Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social. Ce document est une pièce obligatoire pour toute demande de subvention auprès des services de l'État, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département, mais c'est surtout un document qui doit poser une réflexion sur les publics des bibliothèques et paradoxalement aussi sur les non-publics qui représentent la majorité de la population : qui ne vient pas et pour quelles raisons ?

Une partie du non-public peut se trouver en situation de handicap. Il convient donc dans un projet de service, un projet d'établissement ou un projet culturel de mieux connaître ce type de public, de définir des enjeux et des objectifs opérationnels. Ces questionnements devront, entre autres, interroger les notions de gratuité (un abonnement payant, même minime, peut être un réel blocage), de la durée du prêt (pour les lecteurs dit « longs »), de la politique documentaire (collections adaptées) et de l'harmonisation des horaires et des quotas (pour une meilleure compréhension).

Ce travail pourra également passer par la rédaction d'un schéma d'accessibilité propre à la bibliothèque, document demandé par le Département de la Vendée pour l'obtention d'une bonification de la subvention d'investissement pour tout projet de construction, rénovation ou extension d'une médiathèque ou bibliothèque. Ce schéma est complémentaire du projet culturel (cf. p.[79 - Schéma d'accessibilité](#)).

# Évaluer l'accessibilité

Il est primordial d'évaluer régulièrement l'offre qui est proposée aux personnes en situation de handicap. Cela permet de déterminer ce qui fonctionne, ce qui nécessite des ajustements et ce qui reste à faire. Un bilan annuel peut être établi, sous forme de tableau permettant de conserver les évaluations des années précédentes.

Les entrées peuvent concerner :

- L'aménagement : extérieur comme intérieur, le mobilier, la signalétique.
- Les collections : la diversité, la quantité, la mise en valeur.
- Le matériel : les outils adaptés, le numérique.
- L'action culturelle : la récurrence, les publics touchés, l'offre spécifique et l'offre commune et adaptée.
- Les partenariats : les structures de la commune, de l'intercommunalité, les associations.
- L'équipe : la structuration, la formation.
- La communication : formelle et informelle, physique et numérique.
- Les conditions d'accès : les horaires, la gratuité, les démarches d'inscription.

Cette évaluation est une occasion d'échanger autour du handicap directement avec le public concerné, les partenaires, les associations pour avoir un point de vue extérieur sur ce que propose la bibliothèque.

# Labels



## Tourisme & Handicap

Créé en 2001, le label Tourisme & Handicap a pour but d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de quatre types de handicap (moteur, mental, auditif et visuel).

La marque Tourisme & Handicap a défini des critères d'accessibilité et d'accueil pour garantir le tourisme à tous dans la plus grande autonomie possible. Elle prend en compte, notamment, l'accès facilité aux bâtiments et aux prestations de l'établissement. Elle s'intéresse également à l'accueil personnalisé réservé aux touristes en termes d'attention et de bienveillance.

Les établissements labellisés sont répertoriés sur le site Tourisme & Handicap. Un moteur de recherche permet d'isoler les établissements répondant aux besoins des touristes en fonction de leur handicap. Selon les cas, un site peut être labellisé pour deux, trois ou quatre handicaps. Le personnel doit être sensibilisé et formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les bibliothèques, à défaut d'avoir un label spécifique « Bibliothèque et Handicap », qui n'existe pas à ce jour, peuvent faire la demande du label Tourisme & Handicap, à condition d'accueillir un public touristique.

### Processus de labellisation

Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.tourisme-handicap.gouv.fr](http://www.tourisme-handicap.gouv.fr). Ce processus comprend les cinq étapes suivantes.

#### **Le dépôt de candidature :**

L'acte d'engagement doit être dûment complété et signé par le représentant légal de l'établissement puis déposé en ligne lors de la candidature ou bien remis aux évaluateurs lors de la visite d'évaluation.

### **L'accompagnement par le relais local Tourisme & Handicap :**

Cette étape permet de faire le point sur l'accessibilité de l'établissement et de définir une date d'évaluation.

### **La visite d'évaluation :**

Elle est réalisée par un binôme d'évaluateurs composé d'un représentant du secteur du tourisme et d'un représentant des associations de personnes en situation de handicap. L'évaluation est réalisée sur la base des quatre familles de handicap.

### **Le passage en commission territoriale de la candidature :**

La commission statue sur l'attribution de la marque et les pictogrammes octroyés (au minimum 2 pictogrammes). Le label Tourisme & Handicap est attribué pour 5 ans, renouvelables.

### **La promotion de la marque Tourisme & Handicap :**

Le logo de la marque avec les pictogrammes attribués à l'établissement doivent figurer sur tous les supports de communication ainsi que sur la façade à l'entrée.

# Facile à lire



facile  
à lire

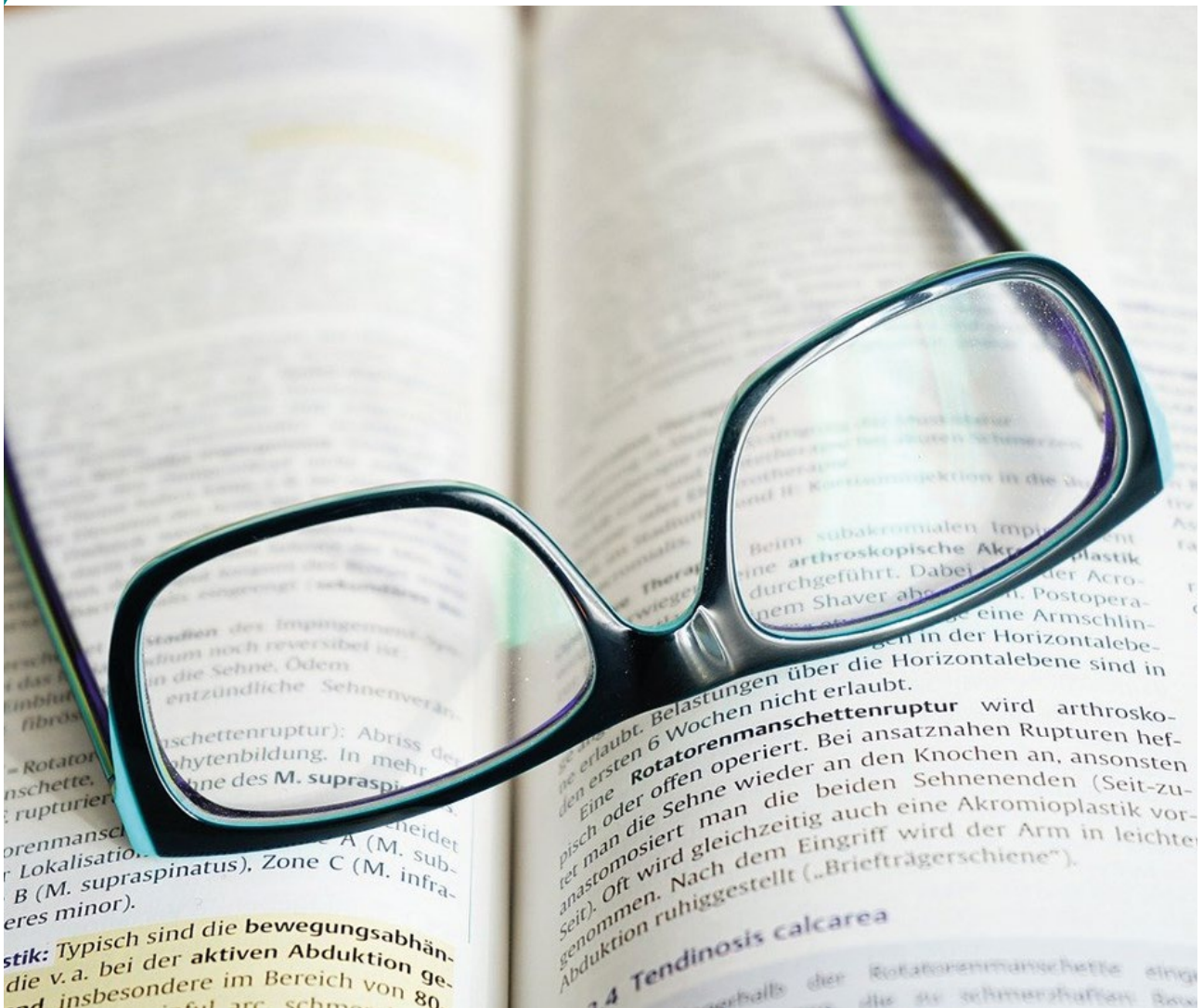
Le logo Facile à lire est destiné à être utilisé sur les supports de communication et à identifier les espaces de lecture Facile à lire et les documents concernés au sein des bibliothèques et des lieux de médiation.

Pour obtenir le droit de l'utiliser, la bibliothèque doit faire une demande sur le site du Ministère de la Culture. Il faut remplir un formulaire en ligne pour permettre au comité de pilotage d'examiner la demande.

La bibliothèque demandeuse s'engage à :

- Installer un espace Facile à lire clairement identifié au sein de la bibliothèque, séparé des autres collections et sur un mobilier repérable.
- Choisir un emplacement spécifique au sein de l'établissement pour une visibilité maximale : espace d'accueil, à l'entrée de la bibliothèque ou dans un établissement partenaire (maison de retraite, centre d'accueil, commerce...).
- Présenter les ouvrages de face.
- Disposer d'un minimum de 50 livres dans le fonds Facile à lire. La collection Facile à lire peut provenir du fonds courant de la bibliothèque. Le fonds doit être renouvelé régulièrement.
- Créer une démarche partenariale : pour un plus grand succès de la démarche Facile à lire, la bibliothèque s'engage à travailler avec les partenaires du champ social en lien avec les publics éloignés du livre et de la lecture.
- Prévoir des temps de médiation et d'animation, afin de valoriser cet espace Facile à lire et toucher les publics visés. Ces médiations peuvent se faire lors de l'inauguration de l'espace et être programmées régulièrement par la suite.

# Annexes



# Schéma d'accessibilité

## Le contexte

Parce que la bibliothèque est avant tout un service public, elle doit s'adresser à l'ensemble des citoyens, quels que soit leur situation, leur empêchement ou leur facteur d'éloignement.

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances oblige les établissements recevant du public à être conformes aux normes d'accessibilité. En 2008, 12,5 millions de personnes en France étaient considérées comme étant en situation de handicap. Il est donc essentiel de permettre la complète autonomie de chaque visiteur. La réflexion sur l'accessibilité impacte la manière d'envisager un équipement public dans son environnement : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les cheminements extérieurs.

Mais pas seulement... La bibliothèque se doit d'être visible et accessible à tous. L'article 1.2 de la loi de décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique indique : « [Elles] conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ».

L'accueil, la signalétique, le mobilier, la circulation, la mise à disposition de collections et de matériels spécifiques, le programme d'actions culturelles, la bienveillance et la formation des équipes, sont autant de leviers déterminants pour favoriser un accès adapté aux différents usages qu'offre la bibliothèque... et pour l'ensemble des publics.

## La rédaction d'un schéma d'accessibilité

**Pourquoi ?** Pour engager une commune et/ou une intercommunalité dans une démarche visant, au-delà de la législation, à favoriser l'inclusion de l'ensemble de la population.

**Quand ?** Lors d'un projet de nouvelle bibliothèque, un réaménagement, un projet d'établissement, une mise en réseau...

**C'est quoi ?** Un document de quelques pages, partie intégrante du projet culturel de la bibliothèque et comportant un état des lieux, des enjeux, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels pour une période de 3 à 5 ans.

**Comment ?** En plusieurs phases : rédaction du schéma, validation par les élus, mise en place des actions, communication et bilan.

**Par qui ?** Les élus seront garants de la rédaction du schéma avec l'implication des équipes bénévoles et salariées. Son élaboration bénéficiera de l'aide des services de la Direction des Bibliothèques et si besoin de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

## Critères à développer

### Aménagement extérieur :

- L'identification de la bibliothèque (panneaux directionnels routiers).
- Le stationnement (places de parking, gratuité du stationnement, offre de transport public).
- Le cheminement (large, éclairé, stable, rampe d'accès, assises).
- La signalétique (identification de la bibliothèque, affichage des horaires).
- L'accès à la bibliothèque et aux services (porte d'accès identifiée, portes automatiques).
- ...



### **Aménagement intérieur :**

- La circulation intérieure (passage PMR, sol stable, rampe, ascenseur).
- L'aménagement des espaces (meubler à hauteur PMR, assises, mobilier mobile).
- Aspects techniques (acoustique, éclairage, sanitaires, alarmes).
- ...

### **Signalétique et communication :**

- Lisible (contraste, taille, police de caractères).
- Compréhensible (pictogrammes, Facile à lire et à comprendre).
- ...

### **Conditions d'accès :**

- Tarification (gratuité, proposition de tarifs réduits...).
- Horaires (adaptés aux usages de la population, créneaux spécifiques).
- Autres équipements (boîte de retour, automates de prêt/retour).
- Conditions d'emprunt (quotas larges, prolongation possible, réservation).
- ...

### **Équipe :**

- Organisation (réfèrent handicap/accessibilité, charte d'accueil, personnel en situation de handicap).
- Formation.
- Réfèrent de la collectivité sur l'accessibilité.
- ...

### **Collections :**

- Diversité des supports et des contenus (LSF, braille, gros caractères, DYS, Facile à lire...).
- Accès (espace Lire Autrement, durée spécifique, matériel adapté).
- ...

### **Services et matériels proposés :**

- Portail et catalogue accessibles.
- Portage à domicile.
- ...

### **Médiation et partenariats :**

- Animations adaptées.
- Hors les murs.
- Partenaires locaux (résidences, ESAT...)
- ...

## Pictogrammes et logos



Handicap auditif



Langue des signes



Boucle magnétique



ST SME  
Sous-titrage pour sourds et malentendants



Handicap visuel



Handicap visuel  
chien guide



Audiodescription



Chien guide ou d'assistance



Handicap moteur



Personnes à mobilité réduite



Handicap mental



Handicap psychique



DAISY



École



Makaton



DYS



facile à lire



Lire autrement



Facile à lire et à comprendre



Spectacle / cinéma pour tous



Tourisme et handicap

### Pictogrammes proposés par Livre et Lecture en Bretagne

Les pictogrammes et les recommandations d'utilisation sont disponibles sur le site de Livre et Lecture en Bretagne :

<https://www.livrelecturebretagne.fr/publics-eloignes/lecture-et-handicaps/accessibilite-et-pictogrammes>. Ils seront probablement complétés par

d'autres dans les années à venir.

## Espaces



Médiathèque



Bibliothèque



Accueil  
Information



Espace enfants



Espace ados



Espace adultes



Espace conte



Espace  
d'exposition



Espace  
numérique



Espace de travail



Auditorium



Boîte de  
retour

## Actions



Emprunter



Rendre



Ecouter  
de la musique



Imprimer - Copier  
Scanner



Rechercher



Regarder une vidéo

## Documents



Livres



Livres en grands  
caractères



Livres audio



Presse



CD



DVD



Jeux de société



Jeux vidéo



Tablettes  
Liseuses

# Sitographie - Bibliographie



*Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque*,  
Association des Bibliothécaires de France, 2017



[Bibliothèques et handicaps. Accueillir tous les publics.](#)  
Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation, 2010



[Guide pratique. Handicap et bibliothèques.](#)  
Bibliopôle, 2017, mis à jour en 2018



[Commission AccessibilitÉS de l'Association des Bibliothécaires de France](#)

## Le cadre législatif :



[Loi de 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique \(Site de Légifrance\)](#)



[Loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées \(Site de Légifrance\)](#)



[Exception handicap au droit d'auteur \(Site du Ministère de la Culture\)](#)



[Loi Liberté de création, architecture et patrimoine \(Site de Légifrance\)](#)



[Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité \(Site de la Direction interministérielle du numérique\)](#)




[Le Registre public d'accessibilité \(Site du Ministère de la transition écologique\)](#)



[Registre public d'accessibilité : guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public, Délégation Ministérielle à l'Accessibilité, 2017](#)


## Les différents handicaps :

 [\*L'aide et l'action sociales en France, Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 2020\*](#)

## Aménager la bibliothèque :

 [Politique de l'accessibilité \(Site du Ministère de la transition écologique\)](#)

 [Accessibilité des ERP \(Site du Ministère de la transition écologique\)](#)

 [\*Guide illustré de l'accessibilité des ERP et IOP existants, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, 2019\*](#)


## Les collections :

 [Lire Autrement \(Portail de la Direction des Bibliothèques de Vendée\)](#)

## Préparer la venue du public :

 [Les partenaires \(Site de la MDPH\)](#)

## Communiquer :

 [\*Kit Accessibilité en Bibliothèque, Communiquer en Facile à lire et à comprendre \(FALC\), Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, 2022\*](#)

## Médiation et animation :

 [Projections \(Site de Culture Relax !\)](#)

## Labels :

 [Tourisme & Handicap \(Site ministériel Tourisme & Handicap\)](#)

## Facile à lire :

 [Site du Ministère de la Culture](#)

 [Site Facile à lire France](#)

 [Site Facile à lire en Bretagne](#)

# Remerciements

Le Département de la Vendée remercie les précieux relecteurs de ce guide :

- La commission AccessibilitÉS de l'Association des Bibliothécaires de France
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Vendée
- L'Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds 85
- L'Association des Paralysés de France 85
- L'Association d'Adultes et de Parents d'Enfants DYS 85
- Handi-Espoir 85
- Isabelle Herbert, bibliothécaire à Commequiers et au Fenouiller (Vendée)



**Département de la Vendée**  
**Direction des Bibliothèques**  
**2022**

**[bdv@vendee.fr](mailto:bdv@vendee.fr)**  
**02 28 85 79 00**